

TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE

Edition 2012

Ministère de l'Economie et des Finances

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale (DATAR)

Centre d'analyse stratégique (CAS)

Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITE DE LA FRANCE

EDITION 2012

Ministère de l'Economie et des Finances

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale (DATAR)

Centre d'analyse stratégique (CAS)

Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

SOMMAIRE

Introduction	5
Chapitre 1 Les indicateurs de résultat.	11
I. Les investissements directs étrangers.	12
II. Internationalisation et ouverture des économies	16
III. Activités stratégiques.	18
IV. Les compétences étrangères.	20
Chapitre 2 Les déterminants de l'attractivité.	23
I. Taille et dynamisme du marché	24
II. Education et capital humain	27
III. Recherche et innovation.	30
IV. Infrastructures.	33
V. Environnement administratif et réglementaire	36
VI. Environnement financier	38
VII. Coûts et fiscalité	39
VIII. Qualité de vie	44
IX. Croissance verte	47
Complément A Les perceptions des investisseurs étrangers	51
Complément B La dynamique des territoires français	57
Complément C Le rôle croissant des grands émergents dans les investissements internationaux	63
Conclusion	69

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La France est un acteur de premier rang de l'investissement international. Plus de 20 000 sociétés étrangères y développent aujourd'hui leurs activités, tandis que 30 000 entreprises françaises sont implantées sur des marchés étrangers. La présence des entreprises étrangères est ancienne, les premières rejoignant la France dès le milieu du dix-neuvième siècle .

Cette présence s'est renforcée et diversifiée. Depuis dix ans, plus de 6 000 nouveaux investissements étrangers ont été à l'origine de 330 000 emplois en France. La crise économique n'a pas enrayé cette dynamique, puisque depuis 2008 treize entreprises étrangères choisissent la France chaque semaine, en moyenne, pour y installer ou renforcer leur activité.

Si la majorité des nouveaux investissements viennent des pays de l'OCDE, les entreprises des pays émergents, chinoises et indiennes en particulier, prennent en nombre croissant le chemin de l'Europe. Dans le même temps, les investissements se multiplient dans des activités à fort contenu technologique. Plus de 320 investissements étrangers ont, ainsi, été recensés dans la R&D depuis dix ans.

L'enjeu économique est élevé. En France, les entreprises étrangères emploient près de deux millions de salariés. Elles contribuent pour un tiers aux exportations, et sont à l'origine de 20 % des dépenses de R&D consenties par les entreprises. Les nouveaux investissements étrangers génèrent environ 30 000 emplois chaque année.

Mais rien n'est acquis, pour au moins deux raisons. La crise des dettes souveraines, tout d'abord, a placé l'Union européenne au cœur de nombreuses interrogations, en même temps qu'elle confirmait la réactivité dont l'Europe a toujours su faire preuve. Or, l'appartenance au grand marché européen constitue, pour la France comme pour ses voisins européens, l'un des premiers facteurs d'attractivité aux yeux des investisseurs internationaux.

En second lieu, la crise économique a exacerbé la compétition entre pays européens, mobilisés pour attirer les investisseurs étrangers. La pérennisation des implantations d'entreprises étrangères et la localisation en France des projets d'extension et de modernisation sont devenues des enjeux majeurs. Les investisseurs, quels que soient leur projets, comparent et mettent en concurrence les territoires.

Pour les y aider, les classements internationaux et les études sur l'investissement international fournissent des informations sur la compétitivité et l'attractivité des économies. Mais ces analyses reposent sur des choix méthodologiques divers, retenant souvent la construction d'indices composites qui mêlent des données économiques et les perceptions de dirigeants d'entreprises.

Le présent *Tableau de bord de l'attractivité de la France* retient une autre approche, en séparant l'analyse des données objectives concernant les investissements et les déterminants des choix de localisation de l'étude des jugements portés sur l'attractivité française.

La comparaison entre la France et onze pays de l'OCDE (neuf Etats-membres de l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon) s'enrichit, dans cette troisième édition, de l'inclusion de la Suède et de l'Autriche.

L'analyse des indicateurs économiques souligne l'attractivité de notre territoire, qui bénéficie de son positionnement géographique en Europe, de la taille du marché domestique, de la qualité de ses infrastructures et de la qualification de la main-d'œuvre, comme de la qualité du cadre de vie.

Trois compléments prolongent la réflexion. Le premier présente la perception des décideurs étrangers et souligne la reconnaissance plus large qu'hier des atouts du site France, à la suite, notamment, des actions de communication conduites dans les dernières années. Le second, traditionnel, aborde la dimension d'aménagement du territoire, en revenant sur la contribution économique des implantations étrangères. Le dernier éclaire, pour la première fois dans ce document la place qu'occupent les entreprises des pays émergents dans la dynamique de l'investissement international.

SYNTHESE

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles – capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Cette capacité renvoie à une gamme large de déterminants macroéconomiques. Nous avons identifié les indicateurs clés que sont la taille des marchés, le capital humain, la recherche et l'innovation, les infrastructures, l'environnement administratif et financier, le coût du capital et du travail (au sein desquels la fiscalité joue un rôle important), sans oublier la qualité de vie. Chaque thème est illustré à partir d'indicateurs spécifiques.

Pour chacun des indicateurs de l'attractivité retenus, la France est ainsi comparée à 13 autres pays : 10 pays européens dont le niveau de PIB/habitant est parmi les plus élevés et / ou dont la taille de marché est comparable à celle de la France (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède), la Pologne (grand pays d'Europe de l'Est qui bénéficie d'un positionnement central), les Etats-Unis et le Japon. Les performances relatives des pays sont, chaque fois que possible, comparées à la moyenne européenne.

ATTRACTIVITE DE LA FRANCE : LES RESULTATS OBSERVES

Les pays étudiés sont :

Européens :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Espagne
- Finlande
- France
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Pologne
- Royaume-Uni
- Suède

Non européens :

- Etats-Unis
- Japon

Synthèse des principaux indicateurs de résultats

Indicateurs	Edition 2012 Rang de la France parmi les 14 pays étudiés	Premiers parmi les 14 pays étudiés	Edition 2012 Rang de la France parmi l'échantillon retenu en 2011	Edition 2011 Rang de la France parmi l'échantillon retenu en 2011
Projets d'investissements d'origine étrangère en Europe (Nombre, 2011)	2	Royaume-Uni, France	2	2
Proportion d'étudiants étrangers inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau (En %, 2009)	2	Royaume-Uni, France	2	2
Part de la France dans l'accueil des étudiants étrangers (En %, 2009)	4	Etats-Unis, Royaume-Uni	4	4
Flux d'investissements directs étrangers reçus (En Md\$, 2011)	4	Etats-Unis, Royaume-Uni	4	4
Poids des filiales étrangères dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier (En %, 2009)	7	Irlande, Pologne	5	5
Stocks d'investissements directs étrangers entrants (En % du PIB, 2011)	9	Belgique, Irlande	7	7

Synthèse des principaux déterminants d'attractivité (indicateurs triés des plus ou moins favorables)

Indicateurs	Edition 2012 Rang de la France parmi les 14 pays étudiés	Edition 2012 Premiers parmi les 14 pays étudiés	Edition 2012 Rang de la France parmi l'échantillon retenu en 2011	Edition 2011 Rang de la France parmi l'échantillon retenu en 2011
Indications fiscales à la R&D des entreprises (En % du PIB, 2009)	1	France, Belgique	1	1
Marques commerciales déposées (Nombre par millions d'habitants, 2010)	1	France, Autriche	1	1
Prix de l'électricité (En euro par KWH, 2 ^e semestre 2011)	1	France, Suède	1	2
Part de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissement (En %, décembre 2011)	1	France, Allemagne	1	1
Transport aérien de passagers de l'UE27 (En millions de passagers, 2010)	2	Royaume-Uni (London Heathrow) France (Roissy/CDG)	2	nd
Taux de pénétration de l'internet haut débit fixe (Nombre d'abonnés pour 100 habitants, juin 2011)	2	Pays-Bas, France	2	2
Transport ferroviaire de marchandises (En millions de tonnes-km, 2011)	3	Allemagne, Pologne	3	nd
Personnel de R&D (Effectifs pour 1 000 actifs, 2010)	3	Finlande, Suède	2	2
Accès aux marchés de l'UE-27 (Indice France=100)	3	Belgique, Pays-Bas	3	3
Avantage technologique révélé dans la gestion environnementale générale (indice, 2009)	4	Pologne, Finlande	4	4
Facilité de création d'une nouvelle entreprise (Indice basé sur le nombre de procédures, délai en jours et le coût)	4	Etats-Unis, Irlande	4	nd
Pourcentage des 25-34 ans ayant atteint un niveau d'éducation supérieure (2009)	4	Japon, Irlande	4	5
Productivité par tête du travail (En dollars, à la parité des pouvoirs d'achat de 2011)	5	Etats-Unis, Irlande	4	4
Moindre inégalité de la distribution des revenus (Coefficient de Gini, fin des années 2000)	5	Belgique, Suède	3	3
Facilité d'accès aux emprunts (Score du WEF, 2009-2010)	5	Finlande, Suède	4	nd
Investissement en capital risque (En % du PIB, 2009)	6	Etats-Unis, Suède	5	4
Ressources humaines en science et technologie (Part dans l'emploi total, 2010)	6	Suède, Pays-Bas	5	5
Intensité des activités de R&D (En %, du PIB, 2010)	7	Finlande, Suède	5	5
Taux implicite de l'impôt sur les sociétés (En %, 2010)	7	Pays-Bas, Irlande	7	nd
Rémunération du travail par salarié dans le secteur manufacturier (En \$US, 2010)	7	Pologne, Japon	5	nd
Avantage technologique révélé dans les TIC (Indice, 2009)	8	Finlande, Japon	7	7
Croissance du PIB (En %, période 2010-2011)	8	Pologne, Suède	6	6
Brevets triadiques (Nombre de brevets par million d'habitants, 2009)	8	Japon, Suède	6	nd
Disponibilité des services publics en ligne (Proportion dans 20 services publics de base, 2010)	10	Autriche, Suède	8	8
Taux nominal de l'impôt sur les sociétés (En %, 2010)	11	Irlande, Pologne	10	10
Cotisations sociales (En % des recettes fiscales totales, 2009)	13	Japon, Royaume-Uni	11	10

CHAPITRE 1

LES INDICATEURS DE RESULTAT

- I. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS
- II. INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ECONOMIES
- III. ACTIVITES STRATEGIQUES
- IV. LES COMPETENCES ETRANGERES

I. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

La France s'est maintenue depuis le début de la crise économique aux premiers rangs des pays d'accueil des investissements directs étrangers. Les premières estimations de la CNUCED pour 2011 la classent au neuvième rang mondial, les Etats-Unis et la Chine étant les principaux pays d'accueil.

Bénéficiant d'un fort rebond des opérations de fusions-acquisitions, les flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) ont augmenté de 16 % en 2011, pour atteindre 1 524 milliards de dollars. Les IDE entrants à destination de l'Union européenne ont progressé de 32 %.

La reprise des flux d'IDE dans le monde observée en 2010, s'est confirmée en 2011, selon la CNUCED. Les flux d'IDE ont crû de 1 290 à 1 524 milliards de dollars.

Les IDE dirigés vers les pays développés (747 Md\$) ont progressé de 21 % (19 % vers l'Europe, et 32 % vers l'Union européenne). Ceux visant les pays émergents (684 Md\$) ont progressé de 11 % par rapport à 2010.

Selon la CNUCED, les flux d'IDE entrants en France ont augmenté de 34 % en 2011, alors qu'ils ont diminué en direction de l'Allemagne (- 14 %) et de l'Espagne (- 28 %).

Avec 40,9 Md\$ d'IDE entrants, la France est en 2011 la neuvième destination mondiale, et troisième destination européenne, derrière la Belgique (89 Md\$), le Royaume-Uni

(53,9 Md\$), devant l'Allemagne (42,4 Md\$) et l'Espagne (29,4 Md\$) notamment.

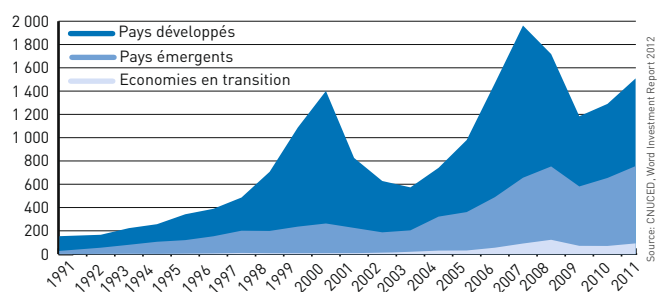
Par rapport à la richesse nationale (stocks d'IDE / PIB), la France accueille près de deux fois plus d'investissements étrangers que l'Allemagne ou l'Italie.

L'ouverture de la France s'est renforcée en une décennie : les stocks d'IDE représentent 35 % du PIB en 2011, contre 29 % en 2000.

Les pays qui devancent la France sont généralement des économies de petite taille, dans lesquelles une part importante des IDE reçus sont liés aux activités transfrontalières des sociétés holding : Belgique, Irlande, Pays-Bas.

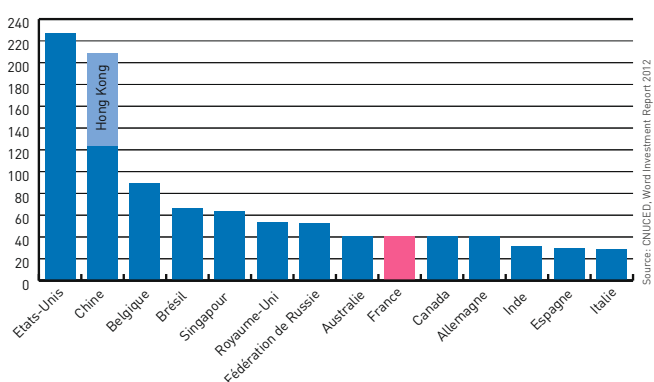
Flux d'investissements directs étrangers entrants Évolution 1991-2011

En milliards d'USD courants



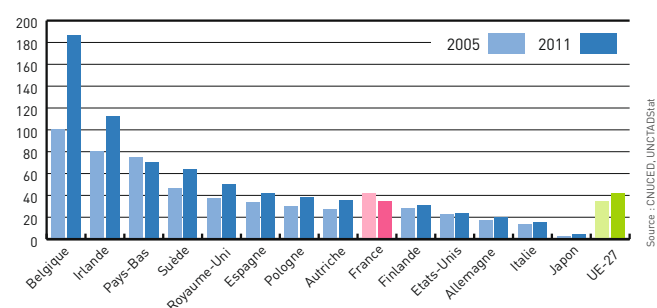
Flux d'investissements directs étrangers entrants (2011) Les principaux pays d'accueil

En milliards d'USD courants



Stocks d'investissements directs étrangers entrants

En % du PIB



FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS, CNUCED

Les statistiques de flux et de stocks d'investissements directs au niveau mondial sont collectées par la CNUCED auprès des banques centrales, des instituts statistiques ou des autorités nationales. L'investissement direct est établi dès lors qu'une entreprise ou un particulier (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote lors des assemblées générales d'une entreprise (considérée alors comme l'entreprise investie) ou, à défaut, 10 % du capital social. L'ensemble des opérations financières entre les deux entreprises est alors enregistré en investissements directs et est présenté dans le compte financier de la balance des paiements⁽¹⁾.

Les statistiques de flux d'investissement direct étranger retracent les transferts de capitaux entre les entreprises étrangères et leurs filiales françaises. Elles prennent en compte :

- les opérations en capital social stricto sensu, qui comprennent les créations, les acquisitions d'entreprises réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire ;
- les investissements immobiliers ;
- les bénéfices réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opération-

nels des entreprises investies revenant à la maison mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison mère au cours du même exercice ;

- les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêt, avances, dépôts, à court et long terme, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

(1) Méthode balance des paiements, 05-016z, novembre 2005.

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS, BANQUE DE FRANCE

- Selon la méthodologie internationale de référence du Manuel de la Balance des Paiements du FMI (5^e édition), **la Banque de France estime, pour 2011, à 29,5 Md€ les flux d'IDE entrants en France, contre 23,1 Md€ en 2010**. Ces flux ont progressé de 28 % en 2011⁽¹⁾.

- **Flux d'IDE au sens Balance des paiements, et questions méthodologiques**

La Banque de France souligne que la hausse des flux d'IDE observée ces dernières années résulte notamment des prêts intra-groupe, qui traduisent en partie le rôle croissant des établissements à vocation spécifique (EVS). Ces EVS, implantés dans des zones fiscales favorables, ont pour activité principale la détention de titres de participations de sociétés étrangères pour le compte de leur maison mère, ainsi que la gestion de trésorerie entre les différents affiliés du groupe. L'activité de ces entités accroît les flux d'IDE et rend difficile l'interprétation des statistiques d'investissements directs.

L'OCDE recommande ainsi, dans sa nouvelle édition de la « Définition de référence des investissements directs internationaux » (2008) de présenter de façon séparée les opérations d'investissements directs des EVS (résidentes), et de généraliser le principe dit « directionnel » aux prêts entre sociétés sœurs (c'est-à-dire sans lien direct en capital social). Suivant cette méthodologie que la Banque de France applique depuis l'exercice 2010, les opérations de prêts et emprunts entre les sociétés sœurs seront ventilées en fonction de l'investisseur ultime du groupe (maison-mère du groupe), identifié en ce qui concerne la France à partir de l'enquête sur les liaisons financières de l'INSEE (et non pas l'investisseur immédiat, comme pour les opérations entre filiale et maison-mère). Les estimations de la CNUCED permettant des comparaisons internationales sont basées sur l'ancienne méthodologie.

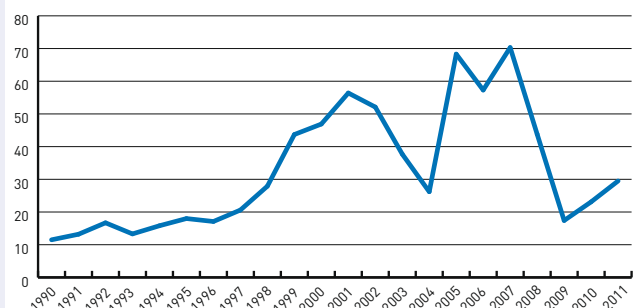
Pour ces raisons, l'attractivité d'une économie ne peut être appréhendée à partir de ces seuls flux d'IDE, dont les montants recouvrent des flux de nature très diverse.

Le recours à des données de firmes est nécessaire. L'analyse doit intégrer les données relatives aux projets d'investissement productif d'origine étrangère, ainsi que celles relatives à la contribution des filiales étrangères aux économies (emploi, R&D, valeur ajoutée). Telle est l'orientation retenue, dans son rapport annuel sur les investissements étrangers créateurs d'emploi, par l'AFII.

(1) Les données des flux d'IDE entrants en France correspondent aux estimations définitives réalisées par la Banque de France.

Flux d'IDE entrants en France (1990-2011)

En milliards d'euros courants



Source: Banque de France, 2011, Compte financier de la balance des paiements

	Les flux d'IDE étrangers en France (Md€)		
	2009	2010	2011
Les flux d'IDE totaux	17,4	23,1	29,5
Capital social	14,5	11,6	12,1
Bénéfices réinvestis	-2,3	5,1	7,0
Autres opérations	5,3	6,4	10,3

Source: Banque de France

PRINCIPE DIRECTIONNEL, BANQUE DE FRANCE

La règle du principe directionnel étendu⁽¹⁾ consiste à classer les prêts entre sociétés sœurs d'un même groupe international (c'est-à-dire sans lien direct en capital social entre elles, ou avec une participation de l'une au capital de l'autre inférieure à 10 %) en investissements directs français à l'étranger ou en investissements directs étrangers en France en fonction du lieu de résidence de la tête de groupe. L'enregistrement des opérations selon le **principe directionnel** se fait sur la base du classement, dans l'économie déclarante, en tant que « résidente » ou « non résidente », **de la société-mère de contrôle ultime** sur les entreprises concernées. **La direction de**

l'influence ou du contrôle, direct ou indirect, varie selon que l'entité de contrôle ultime est, ou non, résidente. Dans ce cas, il ne s'agit plus de l'investisseur immédiat, mais de l'investisseur ultime.

Le reclassement des prêts intra-groupes selon la règle du principe directionnel étendu se traduit donc par une modification de la ventilation géographique et des montants des flux d'IDE. Pour la période 1999-2009, une correction à la baisse des flux d'IDE est observée. Cette évolution modifie en particulier les flux avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne

et les Etats-Unis. Ces pays représentent près de 75 % du total des corrections. A noter que les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et le Royaume-Uni sont réputés accueillir un nombre important d'entités à vocation spécifique et autres centres de trésorerie.

Cette méthode deviendra la norme pour la présentation des statistiques d'investissements directs à l'échelle européenne à compter de 2014.

⁽¹⁾Cf. encadré 2.1, page 32, du Rapport annuel 2009 de la balance des paiements et de la position extérieure de la France.

LE CONTROLE DES INVESTISSEMENTS

La France est ouverte à l'investissement étranger. Le principe de liberté est posé par l'article L.151-1 du code monétaire et financier, qui énonce : « *les relations financières entre la France et l'étranger sont libres* ».

Comme d'autres Etats, la France conserve la possibilité d'imposer des restrictions limitées à ce principe d'ouverture.

Elle a ainsi précisé le régime relatif aux investissements sensibles dans les articles R.153 et suivants du code monétaire et financier modifiés par le décret n°2012-691 du 7 mai 2012 :

- le régime français prévoit une distinction entre les investissements provenant d'Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, et ceux provenant de pays tiers, pour tenir compte des exigences des Traités européens;
- la liste des activités soumises à autorisation préalable est strictement définie : quatre relèvent de la défense nationale, et sept répondent à des préoccupations d'ordre public.

Il s'agit des :

1. activités dans les secteurs des jeux d'argent à l'exception des casinos;
2. activités réglementées de sécurité privée;
3. activités de recherche, de développement ou de production, relatives aux

moyens destinés à faire face à l'utilisation illicite, dans le cadre d'activités terroristes, d'agents pathogènes ou toxiques;

4. activités portant sur les matériels conçus pour l'interception des correspondances et la détection à distance des conversations, autorisés au titre de l'article 226-3 du code pénal;
5. activités de services dans le cadre de centres d'évaluation agréés dans les conditions prévues au décret n° 2002-535 du 18 avril 2002 relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information;
6. activités de production de biens ou de prestation de services de sécurité dans le secteur de la sécurité des systèmes d'information d'une entreprise liée par contrat passé avec un opérateur public ou privé gérant des installations au sens des articles L. 1332-1 à L. 1332-7 du code de la défense;
7. activités relatives aux biens et technologies à double usage énumérés à l'annexe IV du règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage;
8. activités relatives aux moyens de cryptologie et les prestations de cryptologie mentionnés aux paragraphes III, IV de

l'article 30 et I de l'article 31 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique;

9. activités exercées par les entreprises dépositaires de secrets de la défense nationale notamment au titre des marchés classés de défense nationale ou à clauses de sécurité conformément aux articles R. 2311-1 et suivants du code de la défense, relatifs à la protection des secrets de la défense nationale;
10. activités de recherche, de production ou de commerce d'armes, de munitions, de poudres et substances explosives destinées à des fins militaires ou de matériels de guerre et assimilés réglementés par le titre III ou le titre V du livre III de la deuxième partie du code de la défense;
11. activités exercées par les entreprises ayant conclu un contrat d'étude ou de fourniture d'équipements au profit du ministère de la défense, soit directement, soit par sous-traitance, pour la réalisation d'un bien ou d'un service relevant d'un secteur mentionné aux points 7 à 10 ci-dessus.

Ce choix de la transparence et de la prévisibilité n'a pas été fait par tous les pays. Dans bien des cas, les dispositifs de contrôle des investissements étrangers laissent à l'autorité publique des marges d'appréciation, génératrices d'incertitude pour l'investisseur.

L'attractivité d'une économie s'apprécie également au travers des investissements étrangers productifs créateurs d'emplois (nouveaux sites de production ou de services) et des extensions d'activité. Ces investissements physiques d'origine étrangère sont restés dynamiques depuis le début de la crise : la France compte, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, parmi les pays les plus attractifs pour les investissements étrangers créateurs d'emploi.

Dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et de concurrence intra-européenne renforcée, la France a maintenu son attractivité : 698 décisions d'implantation d'origine étrangère ont été recensées en 2011, contre 782 en 2010 et 639 en 2009. 85 % de ces investissements sont le fait d'entreprises européennes et américaines. L'Allemagne et les Etats-Unis réalisent 38 % de ces investissements.

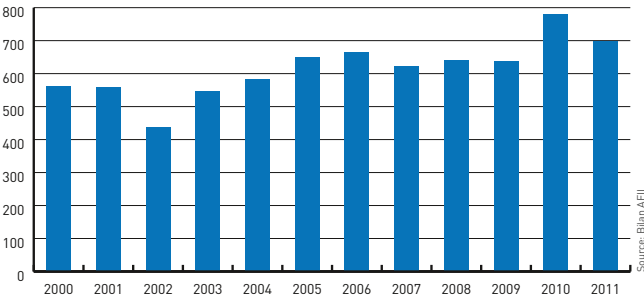
En 2011, la France a accueilli 14 % des investissements étrangers créateurs d'emploi qui ont été recensés en Europe.

Les principales fonctions servies par les projets d'investissement étrangers en Europe en 2011 sont « les centres de décision » (38 %), l'« industrie manufacturière » (24 %), les « services aux entreprises » (21 %) et la « logistique » (7 %).

La répartition sectorielle des projets d'implantation d'origine étrangère en France est comparable à celle observée en Europe.

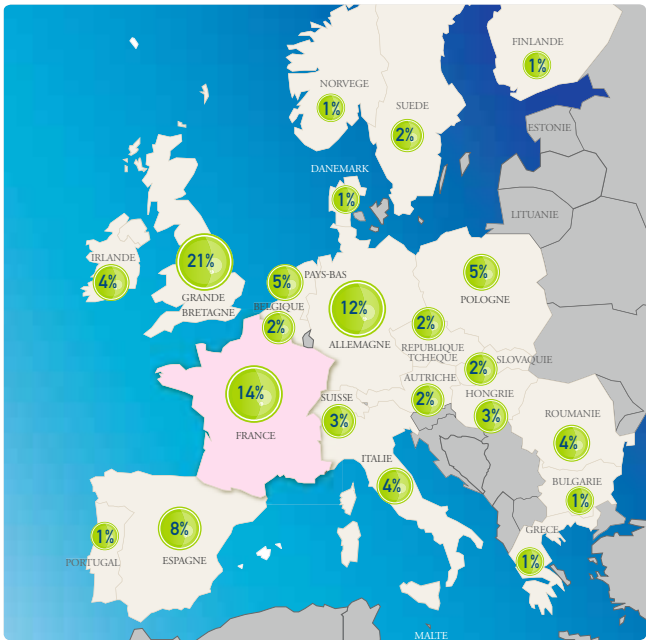
Comme en 2010, la France se place, en 2011, au premier rang européen pour l'accueil des investissements étrangers dans des activités industrielles, parmi lesquelles la chimie, les métaux et travail des métaux, ainsi que l'agroalimentaire.

Evolution du nombre de projets d'investissement créateurs d'emplois d'origine étrangère en France (2000-2011)



Répartition des projets d'investissements créateurs d'emploi d'origine étrangère en Europe (2011)

Part de marché européenne



LE RECENSEMENT DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

L'Observatoire France, AFII

Le « Bilan de l'investissement étranger en France » élaboré par l'AFII et ses partenaires régionaux recense annuellement, depuis 1993, les investissements créateurs d'emplois en France décidés par des entreprises étrangères.

• Quatre types d'investissements productifs sont recensés :

- les créations, qui correspondent à des emplois créés sur un nouveau site;
- les extensions, qui génèrent de nouveaux emplois sur un site existant;
- les reprises, qui intègrent les emplois sauvegardés grâce à l'acquisition d'une société en difficulté par un investisseur étranger;
- les reprises-extensions, pour lesquelles sont comptabilisés les emplois créés suite à l'acquisition d'une entreprise française –qui n'est pas en difficulté– par un investisseur étranger.

• La définition des investissements d'origine étrangère

L'investissement est réputé d'origine étrangère s'il est réalisé par une société détenue à plus de 50 % par des capitaux étrangers.

• Le recueil des données

Les données du bilan des investissements étrangers en France sont issues de trois sources :

- les projets accompagnés par l'AFII. Le Cospe (Comité d'orientation et de suivi des projets étrangers en France) diffuse aux agences de développement régional l'information sur les projets étrangers;
- les projets suivis directement par les partenaires territoriaux de l'AFII en France;
- l'« Observatoire France » de l'AFII, qui détecte, au travers d'un suivi de la presse économique internationale les entreprises étrangères susceptibles de venir s'implanter en France. Chaque année, plus de

600 projets étrangers sont intégrés à cet observatoire.

European Investment Monitor 2011, Ernst & Young

Sont pris en compte dans la base de données EIM les projets d'investissement direct étranger créant des emplois dans le cadre de créations ou d'extensions de sites, tels que des unités de production, plates-formes logistiques, centres de back office, centres de service partagés, quartiers généraux, centres de R & D, bureaux de marketing et vente.

Crossborder Investment Monitor, fDi Markets

La base de données Crossborder Investment Monitor, réalisée par fDi Markets, selon l'approche des observatoires, rassemble depuis 2003 des données relatives aux projets d'implantation des firmes étrangères dans le monde. Ne sont pris en compte que les projets « greenfield » et les extensions. Sont exclues les fusions et acquisitions.

II. INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ECONOMIES

L'économie française est très ouverte aux capitaux étrangers. Les entreprises étrangères, qui ne représentent qu'1 % des entreprises opérant en France, apportent une contribution substantielle à l'économie française.

Près d'un salarié sur sept travaille dans une filiale de groupe étranger, et un salarié sur quatre dans l'industrie manufacturière. Cette ouverture est proche de celle observée au Royaume-Uni, mais supérieure à celle estimée en Allemagne ou en Espagne.

La part qu'occupent les entreprises étrangères dans la capitalisation boursière des entreprises françaises témoigne également de l'internationalisation de l'économie française.

En 2009, les entreprises sous contrôle étranger (Foreign Affiliates Trade Statistics – FATS – collectées par l'OCDE) occupent une place importante dans l'industrie manufacturière des principaux pays développés. Dans l'Union européenne, elles ont assuré plus du quart de la valeur ajoutée du secteur.

En France, la contribution des filiales étrangères à l'emploi (13 % en 2009) et à la valeur ajoutée (20 % en 2009) souligne l'internationalisation de l'ensemble de l'économie.

Cette contribution est plus marquée dans l'industrie manufacturière : les filiales étrangères y assurent 25 % de l'emploi marchand, et 31 % de la valeur ajoutée (2009).

L'internationalisation de l'économie française se mesure également à la part que prennent les filiales étrangères dans les dépenses de R&D exécutées par les entreprises sur le territoire national : 20 % en 2009 (23 % en 2003).

Si ce taux est plus faible qu'au Royaume-Uni ou en Allemagne, il surpasse celui observé aux Etats-Unis (14 %) ou au Japon (5 %).

La forte internationalisation de l'Irlande apparaît très spécifique, liée au développement d'une économie fondée sur l'ouverture des marchés aux investissements internationaux, notamment américains et européens.

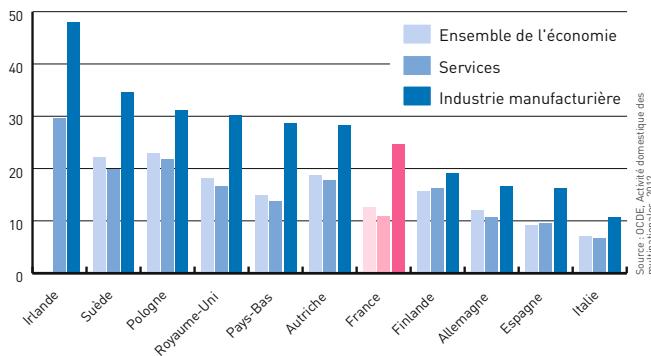
La forte présence des entreprises étrangères dans la capitalisation boursière des entreprises françaises témoigne également de l'internationalisation de l'économie française. Selon la Banque de France, la part de la capitalisation boursière des sociétés françaises du CAC 40 détenue par les non-résidents s'élevait à 43,3 % fin 2011, pour un montant de 334,6 milliards d'euros (contre 41,1 % fin 2010). La croissance du taux

de détention (+ 2,2 points) s'explique pour 1 point lié aux flux nets acheteurs des non-résidents, 0,5 point à un effet de changement dans la composition du CAC 40 et 0,7 point dû aux autres effets (principalement effets de valorisation).

La zone euro est la première origine géographique, représentant un peu moins de la moitié de la détention étrangère, suivie par les États-Unis (14,5 %).

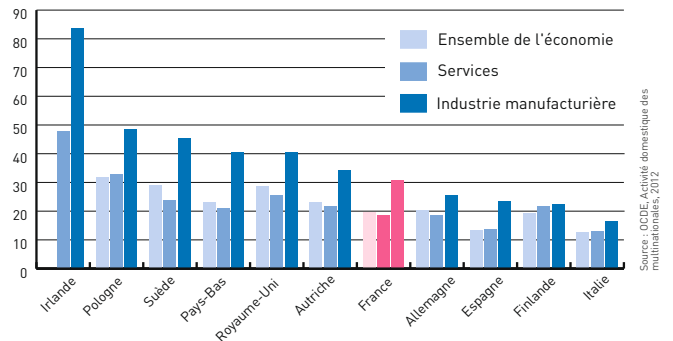
Part des filiales sous contrôle étranger dans l'emploi (2009)

En % du nombre total de salariés



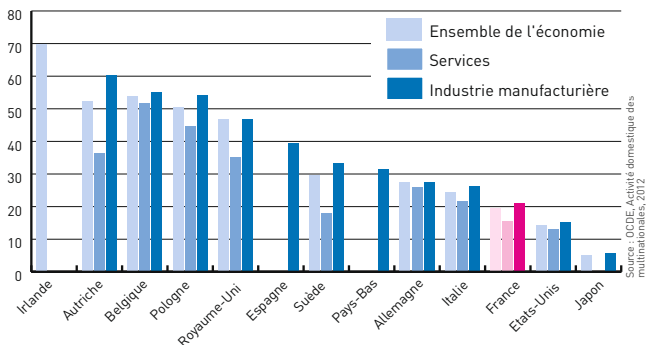
Part des filiales sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée (2009)

En % de la valeur ajoutée totale



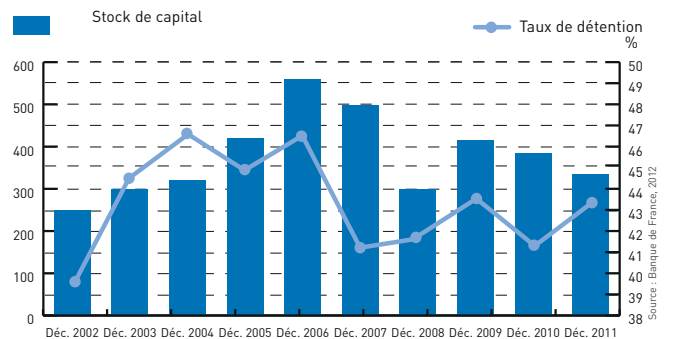
Part des filiales sous contrôle étranger dans les dépenses de R&D des entreprises (2009)

En % des dépenses intérieures de R&D des entreprises



Taux de détention par les non-résidents du CAC40

En milliards d'euros



III. ACTIVITES STRATEGIQUES

L'implantation de centres de Recherche et Développement (R&D) et de quartiers généraux ou sièges sociaux de groupes internationaux a des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, en termes de savoir-faire et de transferts technologiques. En ce sens, ces opérations méritent d'être identifiées comme stratégiques. Si ces activités ne sont pas les implantations les plus créatrices d'emploi, elles contribuent cependant à l'attractivité de notre pays.

En 2011, la France, ex-æquo avec l'Allemagne, est au deuxième rang européen pour l'implantation des activités de Recherche et Développement et de quartiers généraux, derrière le Royaume-Uni.

La France compte parmi les premiers pays européens pour l'accueil des projets étrangers de R&D et de quartiers généraux.

En 2011, elle a été le 2^e pays d'accueil des activités de R&D après le Royaume-Uni. Accueillant 16,1 % de l'ensemble des projets étrangers de R&D recensés en Europe, la France devance l'Irlande (14,4 %) l'Allemagne (13,8 %) et l'Espagne (10,9 %).

Le nombre des investissements étrangers dans la R&D en France a progressé depuis 2001, de l'ordre de 6 % en moyenne annuelle. Cette dynamique s'est accélérée depuis 2007 (+ 12 % en moyenne annuelle sur la période 2007-2011). Ces projets représentent 7 % de l'ensemble des nouveaux investissements physiques étrangers recensés en France en 2011.

Le nombre d'implantations de quartiers généraux en France a triplé depuis 2009. Il représente 4 % de l'ensemble des nouveaux investissements recensés en 2011.

Les entreprises étrangères des secteurs des médicaments et biotechnologies appliquées, des logiciels ou prestations informatiques sont les principaux investisseurs dans les activités de R&D. Elles sont, en France, à l'origine du tiers de l'ensemble de ces activités.

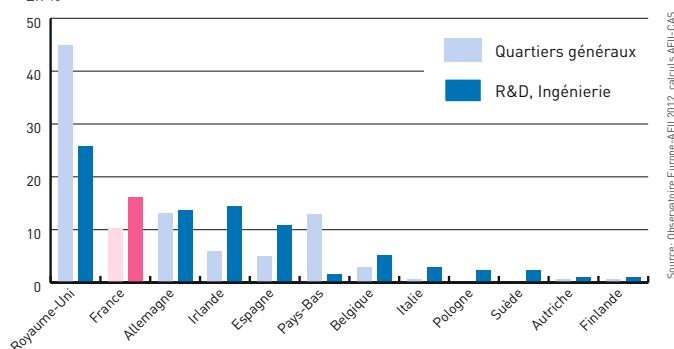
Au cours de la dernière décennie, on assiste à une progression du nombre de décisions d'investissement étrangers dans les secteurs à fort contenu technologique.

La France est une terre d'accueil privilégiée pour les investissements étrangers dans les secteurs des médicaments et biotechnologies appliquées, des produits chimiques, des équipements médicaux, de conseil et d'ingénierie.

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2011)

Classement selon la part de marché européenne dans les projets de R&D et QG*

En %



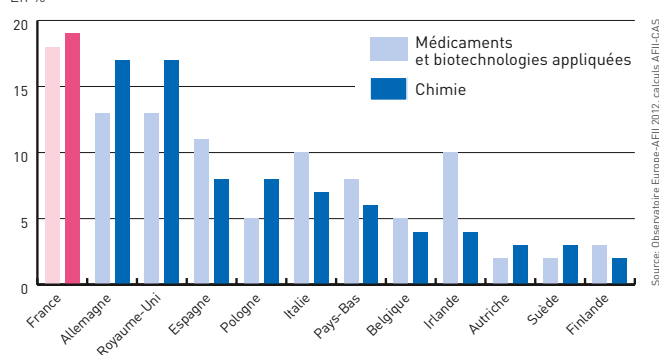
* En 2011, en Europe, 174 projets d'implantations d'entreprises étrangères ont été comptabilisés en R&D / ingénierie et 136 pour les quartiers généraux.

Source: Observatoire Europe-AFI 2012, calculs AFI-CAS

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2011)

Classement selon la part de marché européenne dans les projets du secteur de la chimie*

En %

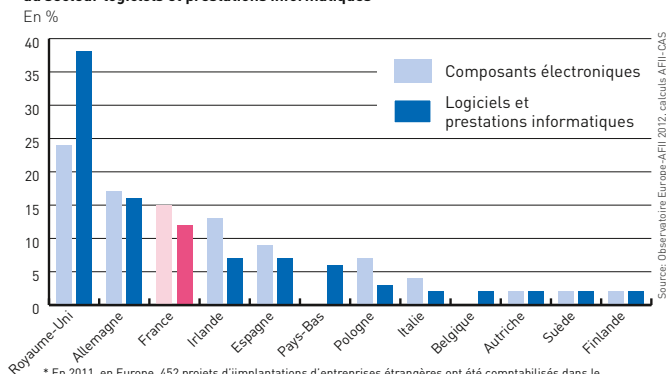


* En 2011, en Europe, 114 projets d'implantations d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur de la chimie et 62 dans le secteur des médicaments et des biotechnologies appliquées.

Source: Observatoire Europe-AFI 2012, calculs AFI-CAS

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2011)

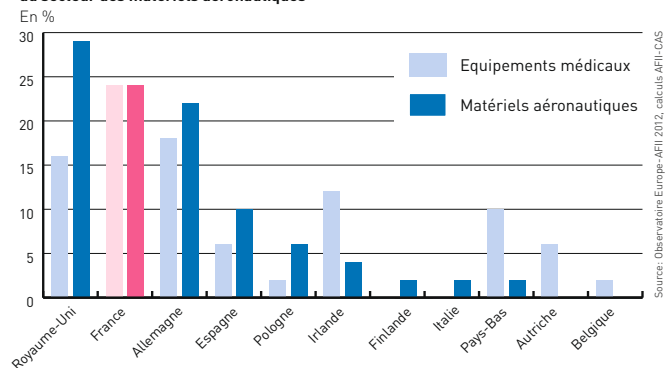
Classement selon la part de marché européenne dans les projets
du secteur logiciels et prestations informatiques*



* En 2011, en Europe, 452 projets d'implantations d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur des logiciels et des prestations informatiques et 46 dans le secteur des composants électroniques.

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2011)

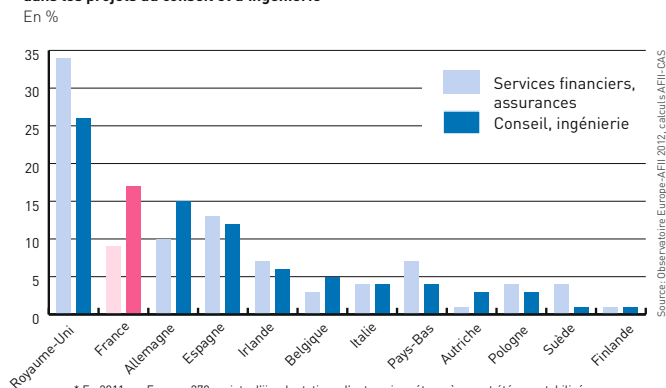
Classement selon la part de marché européenne dans les projets
du secteur des matériels aéronautiques*



* En 2011, en Europe, 51 projets d'implantations d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur des matériels aéronautiques et 49 dans le secteur des équipements médicaux.

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2011)

Classement selon la part de marché européenne
dans les projets du conseil et d'ingénierie*



* En 2011, en Europe, 278 projets d'implantations d'entreprises étrangères ont été comptabilisés dans le secteur du conseil, ingénierie et 136 dans le secteur des services financiers, assurances.

IV. LES COMPETENCES ETRANGERES

La capacité à former des talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne, le rayonnement international et l'attractivité d'un pays. Avec près de 250 000 étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur, la France figure, en 2009, au 4^e rang des pays de l'échantillon (5^e rang mondial).

Si la proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de recherche est forte, les étrangers ne représentent qu'une faible proportion des ressources humaines en science et technologie.

La mobilité géographique des étudiants dans le monde s'est fortement renforcée : en 2009, plus de 3,7 millions d'étudiants étaient scolarisés à l'étranger, soit 77 % de plus qu'en 2000.

Avec près de 250 000 étudiants accueillis, la France se place au 4^e rang, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les étudiants étrangers représentent un peu plus de 11 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France en 2009, une proportion comparable à celle de l'Allemagne (10,5 %), mais inférieure à celle du Royaume-Uni (20,7 %).

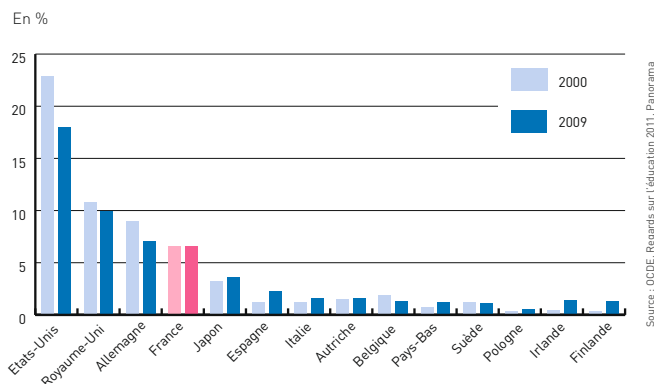
La France se distingue par la très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de recherche de haut niveau (40,9 %).

L'Afrique est la première région d'origine des étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur en France (42,9 %), devant l'Asie (22,1 %) et l'Europe (21,1 %). En Allemagne et au Royaume-Uni, la part des étudiants européens est beaucoup plus élevée (respectivement 46,9 % et 32,4 %), tout comme la part des étudiants asiatiques (respectivement 37,8 % et 49,1 %).

Les salariés occupant un emploi dans le secteur des sciences et technologies (RHSTO) contribuent fortement au développement de l'innovation technologique.

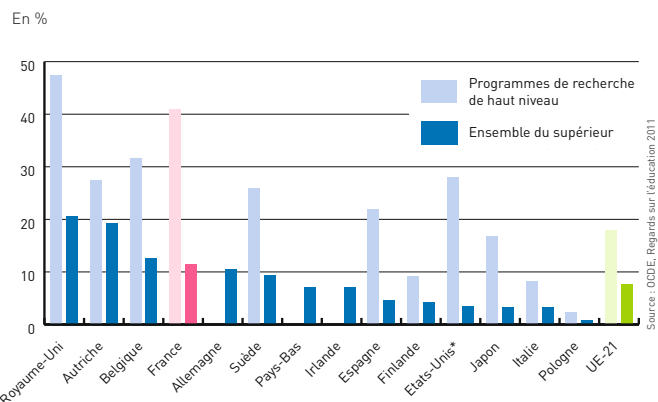
En France, cet ensemble de salariés représente près de 31 % de la population active en 2009. Parmi cette catégorie de salariés, la proportion d'étrangers s'élève à 2,6 %. Cette proportion, plus faible que dans d'autres pays européens, a progressé de 14 % depuis cinq ans.

Part de marché dans l'accueil des étudiants étrangers*



* Etudiants originaires d'un pays différent du pays d'accueil.

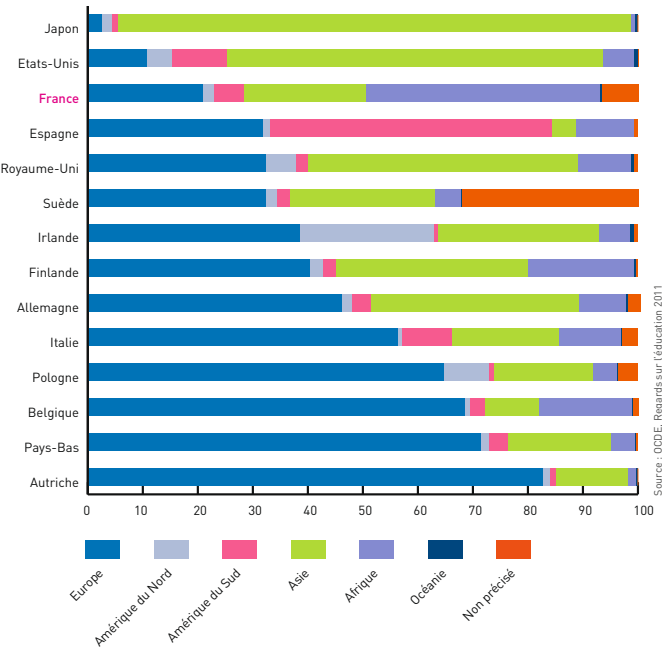
Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur (2009)



* Etudiants en mobilité internationale (proportion généralement inférieure à celle des étudiants étrangers).

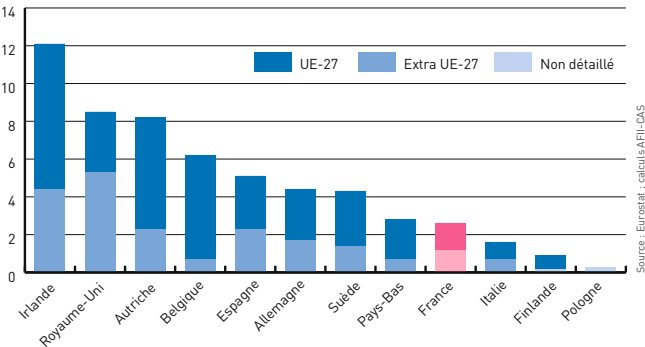
Répartition des étudiants étrangers par zone géographique (2009)

En %



Part des étrangers dans les ressources humaines occupant un emploi en sciences et technologies (2009)

En %



CHAPITRE 2

LES DETERMINANTS DE L'ATTRACTIVITE

- I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHE
- II. EDUCATION ET CAPITAL HUMAIN
- III. RECHERCHE ET INNOVATION
- IV. INFRASTRUCTURES
- V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE
- VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER
- VII. COUTS ET FISCALITE
- VIII. QUALITE DE VIE
- IX. CROISSANCE VERTE

I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ

La taille de marché du pays d'accueil (appréhendée, notamment, par le PIB nominal et le PIB par habitant), comme son dynamisme, sont des facteurs souvent déterminants dans les choix de localisation des firmes multinationales.

En 2011, avec un PIB de 2 776 milliards de dollars à prix courants, la France est le 5e marché mondial après les Etats-Unis, la Chine, le Japon et l'Allemagne.

En termes de PIB par habitant, la France se situe en 2011 à un niveau comparable à ceux de l'Allemagne ou du Royaume-Uni, derrière les Etats-Unis.

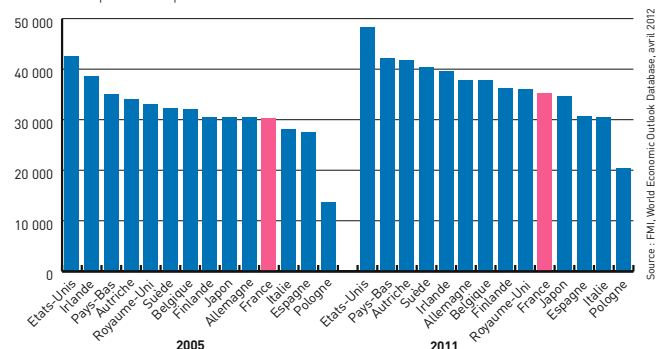
La croissance en 2011 se maintient en France : le PIB en volume a augmenté de 1,7 %, autant qu'aux Etats-Unis et davantage qu'au Royaume-Uni (+ 0,7 %) et qu'en Italie (+ 0,4 %) mais moins qu'en Allemagne (+ 3,1 %). Sur la période 2007-2010, la diminution du PIB en France (- 0,5 % en moyenne par an en volume) a été comparable à celle enregistrée en Allemagne et aux Etats-Unis (- 0,3 %) mais beaucoup plus limitée qu'au Royaume-Uni (- 1,2 %) ou qu'en Italie (- 1,7 %).

L'Europe est le plus vaste marché du monde. Son PIB est estimé à 17 578 milliards de dollars (Md\$) courants en 2011 pour l'UE-27, contre 15 094 Md\$ pour les Etats-Unis.

La position géographique de la France et la taille de son marché en font une plateforme de rebond vers les marchés européens. Une société étrangère sera incitée à se localiser dans un pays présentant une demande nationale élevée et un accès aisé aux autres marchés européens. Selon ce critère de proximité appliqué aux marchés de l'UE-27, la France est en 3^e position en 2011, légèrement devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

PIB par habitant

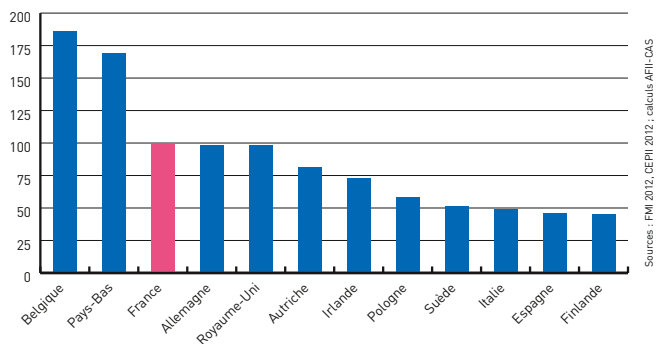
En USD aux parités de pouvoir d'achat courantes



Accès aux marchés de l'UE-27 (2011)

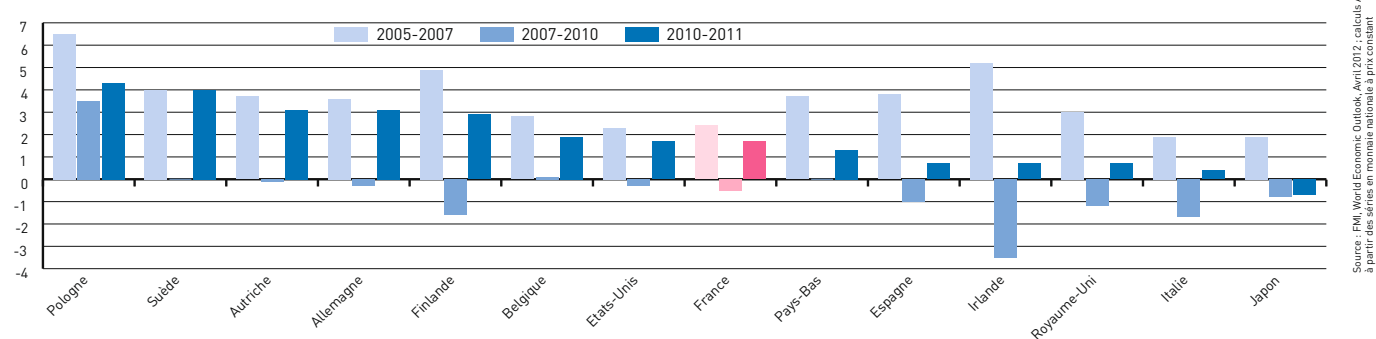
Niveau comparatif avec la France

Indice France = 100



Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume

En %



Répartition de la richesse mondiale en 2011

En milliards de dollars



PIB courant (en milliards de \$)



PIB courant (en milliards de \$)



Sources: FMI, WEO, Avril 2012

L'ACCES AUX MARCHES EXTERNES

La variable d'accès aux marchés externes s'appuie sur une notion plus large que celle du PIB. Elle se rapproche des concepts de potentiel marchand, en prenant en compte la demande externe adressée à un pays.

Cet indicateur est calculé pour le marché de l'UE-27. Pour un pays *i* de l'UE-27, il correspond ainsi à la somme des PIB des autres pays de l'UE-27, pondérée par leur distance respective au pays *i*.

Les entreprises captent la demande étrangère via l'exportation et l'implantation à l'étranger. Leurs performances en la matière reposent sur la compétitivité des pays. Elles déterminent en partie l'attractivité des économies.

En 2011, avec 3,3 % des exportations mondiales de marchandises, la France se place au 6^e rang mondial et au 3^e rang européen, derrière la Chine (10,4 %), les Etats-Unis (8,1 %), l'Allemagne (8,1 %), le Japon (4,5 %) et les Pays-Bas (3,6 %).

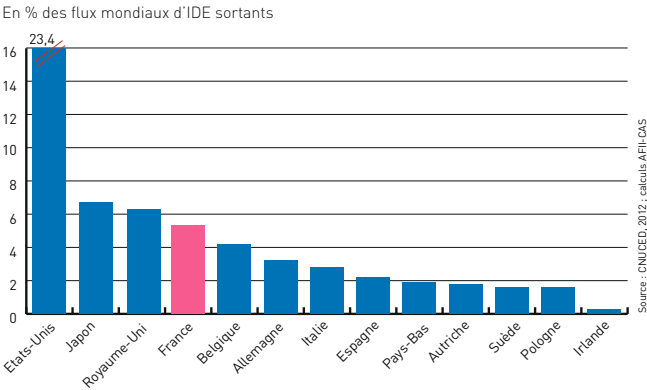
La France occupe le 5^e rang mondial pour les exportations de services, avec 3,9 % du total mondial, derrière les Etats-Unis (13,9 %), le Royaume-Uni (6,6 %) l'Allemagne (6,1 %), et la Chine (4,4 %).

En 2011, les exportations de marchandises progressent fortement en France (+ 14,1 %), mais à un taux inférieur à celui de la majorité des pays étudiés. Entre 2007 et 2010, les exportations françaises ont légèrement diminué (- 2,2 %). La reprise de 2010 (+ 8,0 %) n'a pas permis de compenser la forte chute de 2009 (- 21,3 %). Sur la période précédente (2005-2007), les exportations françaises avaient progressé de + 9,9 %, soit 7 points en-dessous de l'Allemagne, mais 3 points au-dessus du Royaume-Uni.

En 2011, la France est le 4^e pays pour les flux d'IDE sortants (5,3 % des flux mondiaux), derrière les Etats-Unis (23,4 %), le Japon (6,7 %) et le Royaume-Uni (6,3 %), et devant l'Allemagne (3,2 %).

En 2011, les IDE sortants progressent au niveau mondial et européen (respectivement + 16,7 %, et + 16,3 %), après une période de contraction. La France enregistre une hausse de 17 %, alors que l'Allemagne connaît une baisse de 50 %.

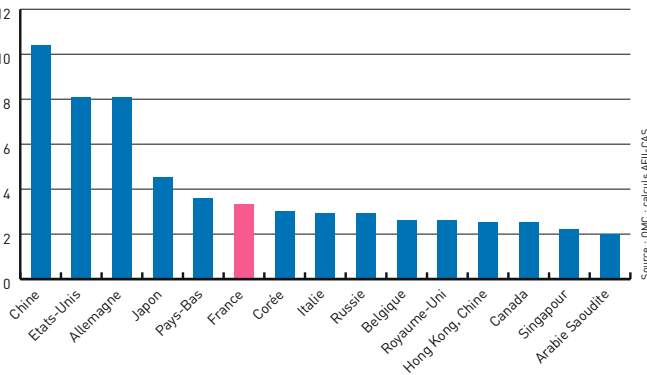
Partis de marché dans les IDE sortants (2011)



Exportations de marchandises (2011)

Part de marché des 15 premières économies

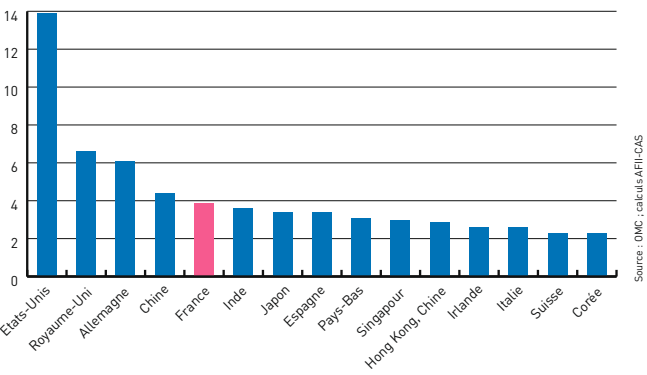
En % des exportations mondiales



Exportations de services (2011)

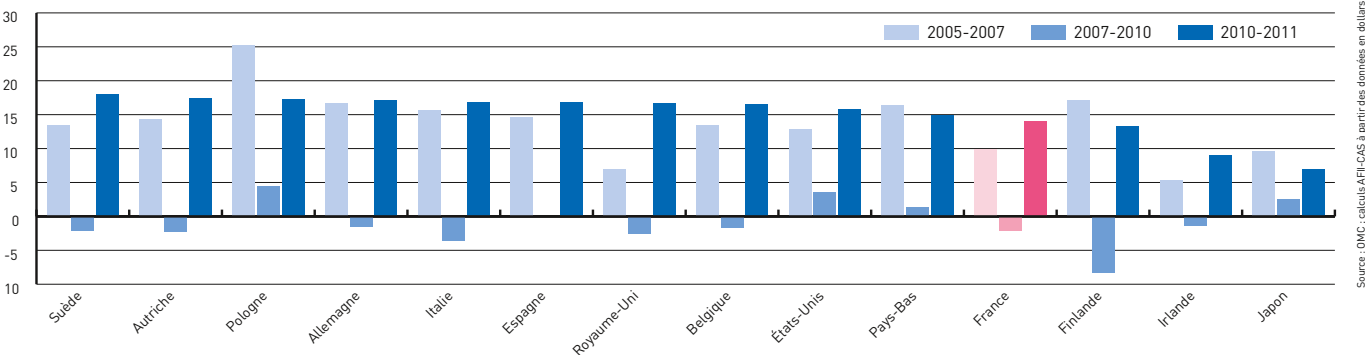
Part de marché des 15 premières économies

En % des exportations mondiales



Taux de croissance annuel moyen des exportations de marchandises

En %



II. EDUCATION ET CAPITAL HUMAIN

La France investit fortement dans l'éducation. Elle dispose d'une main-d'œuvre bien formée et très productive. Pour pérenniser ces atouts, la France continue d'investir dans l'enseignement supérieur et le renforcement des compétences scientifiques de la population.

Identifiés comme des domaines stratégiques pour la France, l'enseignement supérieur et la formation ont bénéficié d'une dotation de 11 milliards d'euros, dans le programme d'investissements d'avenir.

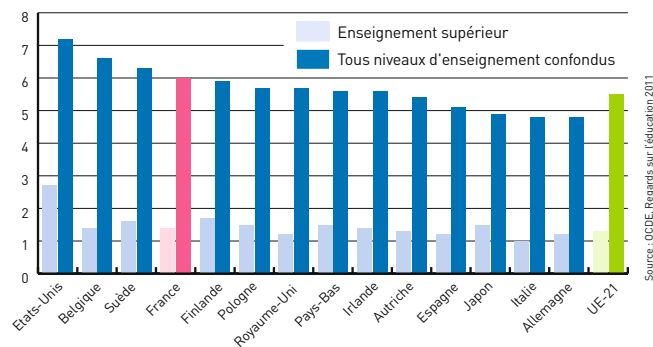
Consacrant 6 % du PIB aux dépenses d'éducation (2008), la France fait partie des pays qui investissent le plus dans leur système éducatif.

Tous niveaux d'enseignement confondus (du primaire au supérieur), la France dépense en moyenne 9 600 dollars (PPA) par élève / étudiant, soit davantage que l'Allemagne (9 100 \$), mais moins que le Royaume-Uni (10 000 \$), la Suède (11 200 \$) ou les Etats-Unis (près de 15 000 \$).

Dans l'enseignement supérieur, la dépense annuelle par étudiant (14 100 \$) est supérieure à la moyenne des pays de l'UE 21 (12 900 \$), mais largement inférieure à celle des Etats-Unis (près de 30 000 \$) ou de la Suède (20 000 \$). A l'exception des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Japon, les dépenses d'éducation dans l'enseignement supérieur sont essentiellement des dépenses publiques. En 2011, elles représentent 82 % de la dépense totale dans ce domaine

Dépenses totales d'éducation* (2008)

En % du PIB

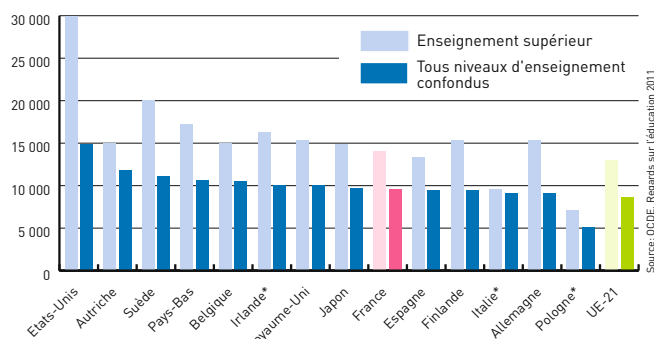


* Dépenses au titre des établissements d'enseignement.

Dépenses annuelles totales par élève / étudiant (2008)

Au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus

En équivalents USD convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat

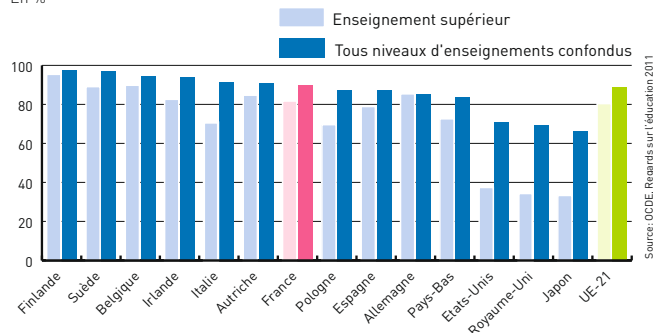


*Etablissements publics uniquement.

Dépenses publiques d'éducation (2008)

Part relative dans les dépenses totales

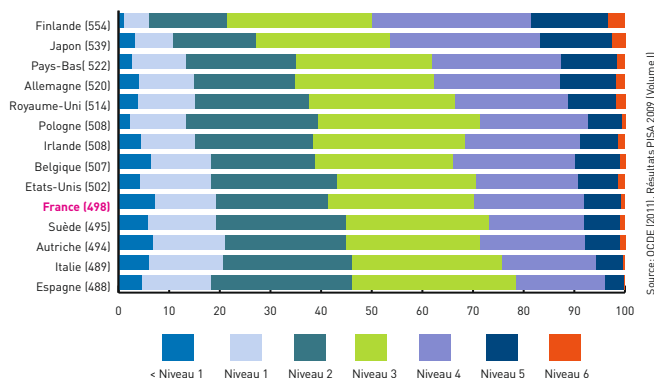
En %



Niveau de culture scientifique des élèves de 15 ans (2009)

Classement par ordre décroissant du score moyen (entre parenthèses)

% d'élèves classés à chaque niveau



en France, légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'UE-21 (80 %), mais en-dessous de l'Allemagne (85 %), de la Suède (89 %) ou de la Finlande (95 %). Entre 2007 et 2008, la part des dépenses privées a progressé de trois points en France.

L'évaluation des compétences scientifiques des élèves de 15 ans (enquête PISA) place la France dans une position moyenne : 8 % des élèves atteignent les deux niveaux les plus élevés en 2009, résultat comparable avec celui de la Suède, contre 9 % aux Etats-Unis, 11 % au Royaume-Uni, 13 % en Allemagne et 19 % en Finlande.

Les 25-34 ans constituent une population particulièrement qualifiée : 43 % d'entre eux ont atteint un niveau d'éducation supérieure en 2009, un niveau proche de celui observé en Suède (42 %) ou aux Etats-Unis (41 %), et très supérieur à celui de l'Allemagne (26 %) ou de l'Italie (20 %). Pour les 25-64 ans, le niveau de qualification en

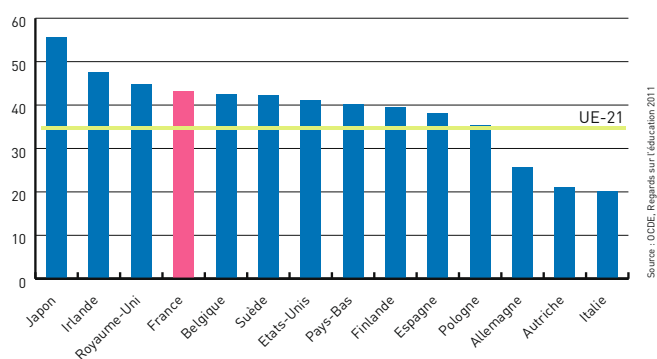
France (29 %) est inférieur à celui observé en Finlande et au Royaume-Uni (37 %) ainsi qu'aux Etats-Unis et au Japon (plus de 40 %). Il est cependant en très forte progression, compte tenu de la structure de qualification des cohortes les plus jeunes.

Pour les activités de formation continue, la France se classe dans la moyenne du panel étudié : le taux de participation des 25-64 à des activités de formation liées à l'emploi s'élève à 29 % en 2007, pour une durée moyenne de formation de 35 heures.

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) sont considérées comme l'un des principaux moteurs des économies fondées sur la connaissance. En plus des diplômés de l'enseignement supérieur, elles comprennent les personnes employées sur un poste scientifique ou technologique pour lequel un haut niveau de qualification est exigé.

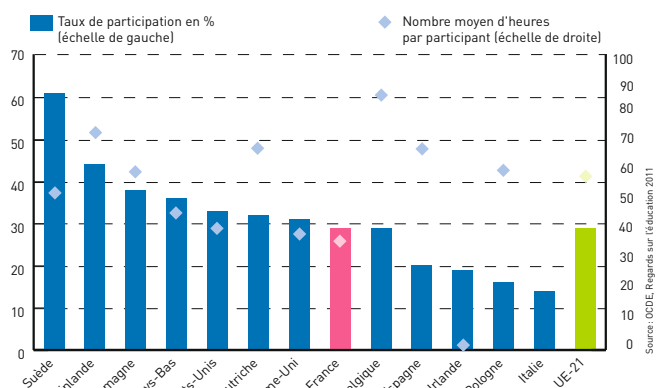
Diplômés de l'enseignement supérieur (2009)

Part dans la population des 25-34 ans
En %



Formation continue entre l'âge de 25 et 64 ans (2007*)

Activités de formation non formelles liées à l'emploi

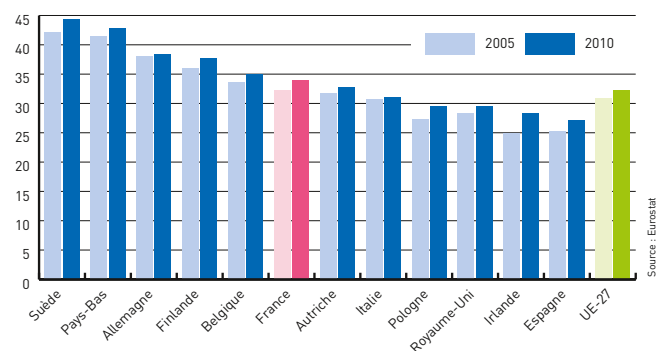


* 2008 pour la Belgique, l'Irlande et les Pays-Bas ; 2006 pour la Finlande, la France, l'Italie et la Pologne ; 2005 pour la Suède et les Etats-Unis.

Ressources humaines en science et technologie

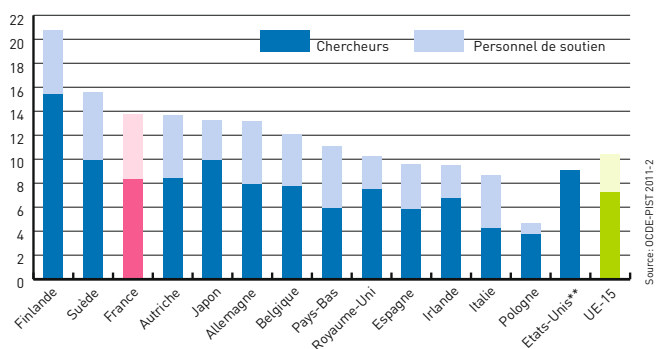
Part dans l'emploi total

RHST de 25 à 64 ans occupées sur un emploi en %



Personnel de R&D (2010*)

Effectif pour 1000 actifs



* 2009 pour la France et le Japon ; 2007 pour les Etats-Unis.

** Les données pour l'ensemble du personnel de R&D ne sont pas disponibles

En France, **cette dernière catégorie représente 34 % de l'emploi total en 2010**. La France fait partie des pays où la part des ressources humaines en science et technologie dans l'emploi total est significative. Elle se situe derrière l'Allemagne (38 %), mais devant le Royaume-Uni (29 %).

La population de chercheurs est bien représentée : avec 8,3 chercheurs pour 1 000 actifs, en 2009, la France se place en 3^e position, devant l'Allemagne (7,9) et le Royaume-Uni (7,5). Cette part a progressé de 12 % par rapport à 2005, contre 10 % pour l'UE-15.

La France affiche une forte productivité du travail, que celle-ci soit mesurée par personne employée ou par heure travaillée.

Sur la période 2007-2010, la productivité horaire a chuté

dans beaucoup de pays ; les baisses les plus prononcées ayant eu lieu au Royaume-Uni (- 0,6 %) et en Belgique (- 0,5 %). **En France, comme dans l'ensemble de l'UE15, la productivité horaire est restée stable**. Elle a augmenté aux Etats-Unis (+ 1,6 %), en Espagne (+ 1,9 %) et en Irlande (+ 2,2 %), notamment.

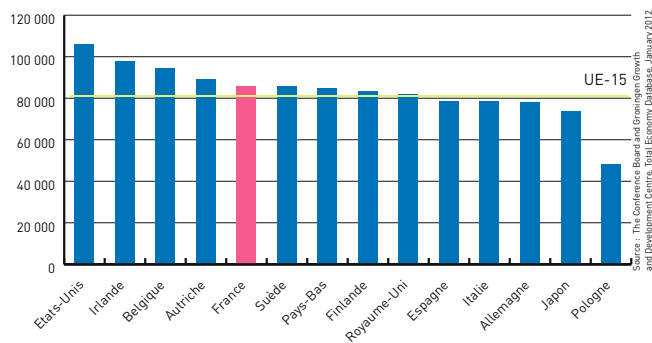
En 2011, presque tous les pays de l'échantillon connaissent une augmentation de leur productivité horaire du travail.

En France, cette progression est de 0,8 %, inférieure à celle des Pays-Bas (+ 2,1 %), de l'Allemagne (+ 1,6 %) ou de l'UE-15 (+ 1,1 %), mais supérieure à celle des Etats-Unis (+ 0,6 %) et du Royaume-Uni (+ 0,2 %).

Productivité par tête du travail* (2011)

Ensemble de l'économie

En USD à la parité des pouvoirs d'achat de 2011

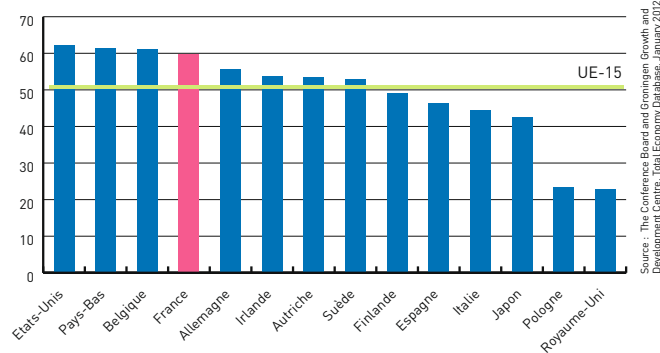


* PIB par personne employée.

Productivité horaire du travail* (2011)

Ensemble de l'économie

En USD à la parité des pouvoirs d'achat de 2011

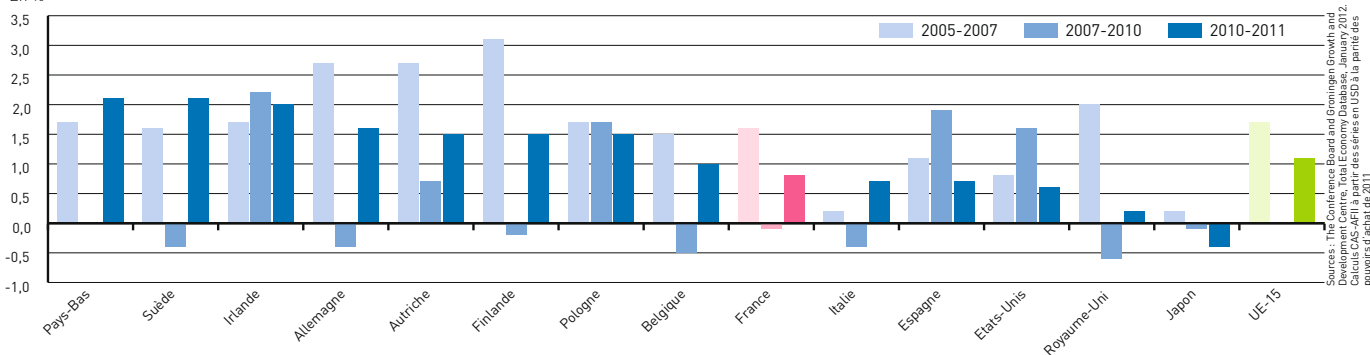


* PIB par heure travaillée.

Evolution de la productivité horaire du travail*

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %



* PIB par heure travaillée.

III. RECHERCHE ET INNOVATION

L'intensité et la qualité des activités de recherche et d'innovation sont déterminantes pour l'implantation d'entreprises à forte intensité technologique ou de connaissances.

L'intensité en R&D de la France s'est maintenue en 2010, après avoir progressé entre 2007 et 2009.

La France affiche de bonnes performances en matière d'innovations commerciales. Elle a amélioré sa position dans les domaines technologiques les plus porteurs. Depuis 2009, elle présente, ainsi, des avantages technologiques révélés dans les nanotechnologies et les biotechnologies.

Avec, en 2010, des dépenses intérieures de R&D (DIRD) qui s'élèvent à 50 Md\$ (PPA), la France figure au 6^e rang mondial. Elle est devancée par les Etats-Unis, la Chine, le Japon et l'Allemagne et, pour la première fois, par la Corée du Sud.

Par rapport à 2009, la DIRD progresse en France de 1,4 %, taux inférieur à celui de la période 2007-2009 (+2,7 %). Dans l'échantillon, la Pologne se distingue par la très forte augmentation de sa DIRD sur la dernière année (+ 13,3 %), comme entre 2007 et 2009 (+ 12,8 %).

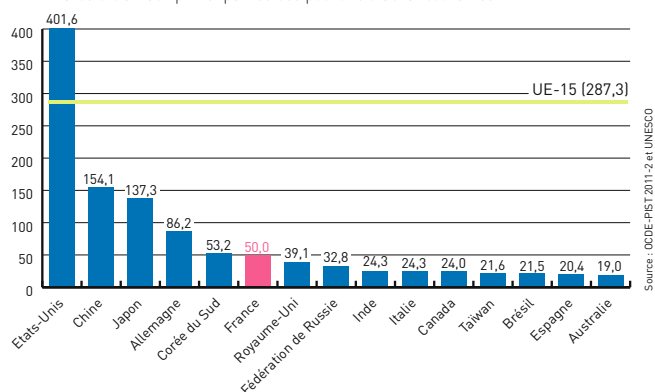
En 2010, la DIRD des entreprises a légèrement moins progressé en France (+ 0,5 %) que dans l'UE-15 (+ 0,9 %). Les plus fortes progressions sont enregistrées en Pologne (+ 5,9 %), en Irlande (+ 4,5 %) et en Allemagne (+ 3,2 %), alors que les plus fortes baisses le sont au Portugal (- 5,8 %), au Luxembourg (- 5,6 %), en Suède (- 2,3 %) et au Royaume-Uni (- 2,1 %).

En 2010, l'intensité en R&D de la France (ratio DIRD / PIB, de 2,26 %) est plus élevée que dans l'ensemble de l'UE-15 (2,06 %). Elle est inférieure à l'intensité observée

Dépenses intérieures de R&D (2010*)

Les 15 premières économies

En milliards d'USD aux prix et parités des pouvoirs d'achat courantes

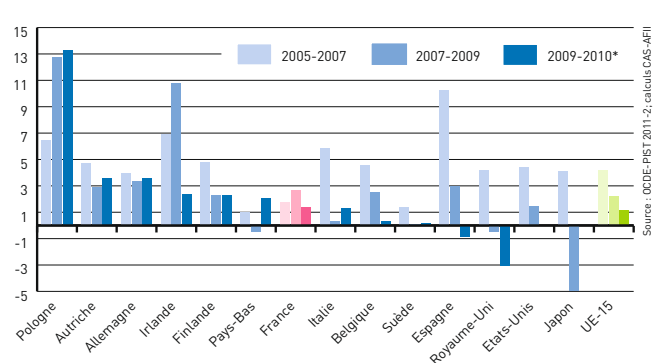


* Estimation ou projection pour l'Allemagne, la Suède et l'UE-15 ; 2009 pour les Etats-Unis, la Chine, le Japon et Taiwan ; 2008 pour le Brésil et l'Australie ; 2007 pour l'Inde.

Evolution des dépenses intérieures de R&D

Taux de croissance annuel moyen en volume

En %

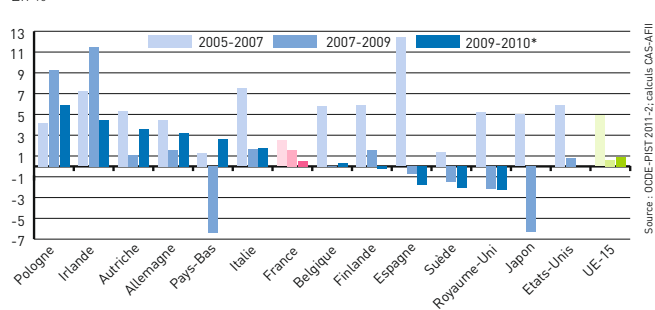


* Estimation ou projection pour 2010 pour l'Autriche, l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'UE-15.

Evolution des dépenses intérieures de R&D des entreprises

Taux de croissance annuel moyen en volume

En %

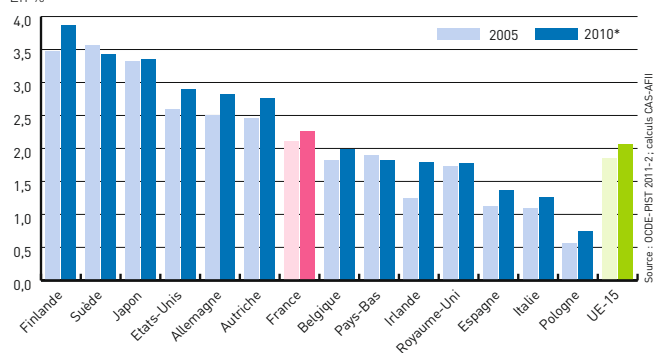


* Estimation ou projection pour 2010 pour l'Autriche, l'Irlande, la Suède et l'UE-15.

Intensité des activités de R&D

DIRD / PIB

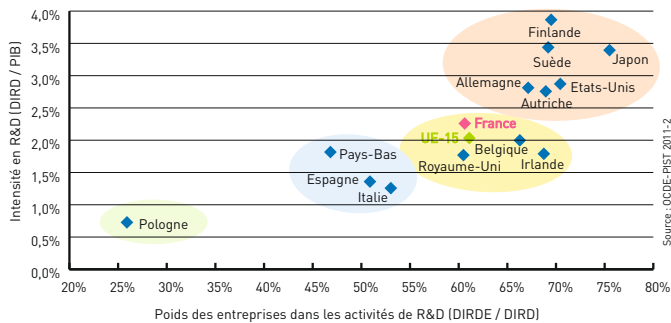
En %



* 2009 pour le Japon et les États-Unis ; estimation ou projection pour l'Autriche, l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'UE-15.

en Finlande (3,87 %), en Suède et au Japon (environ 3,4 %) ainsi qu'aux Etats-Unis, en Allemagne et en Autriche (où les taux sont compris entre 2,8 % et 3,1 %). Ce positionnement de la France s'explique par une base industrielle moins large que dans les pays les plus intensifs en R&D. En retrait **sur la période 2002-2007** (passant de 2,24 % à 2,08 %), ce ratio **s'est redressé depuis 2007**.

Intensité en R&D et poids des entreprises dans la R&D (2010*)

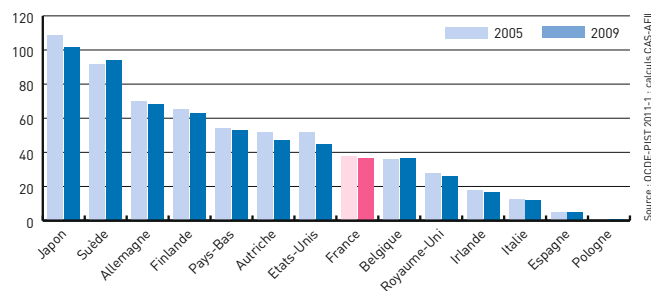


* 2009 pour le Japon et les États-Unis ; estimation ou projection pour l'Autriche, l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'UE-15.

Familles triadiques de brevets

Nombre par million d'habitants

Année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)

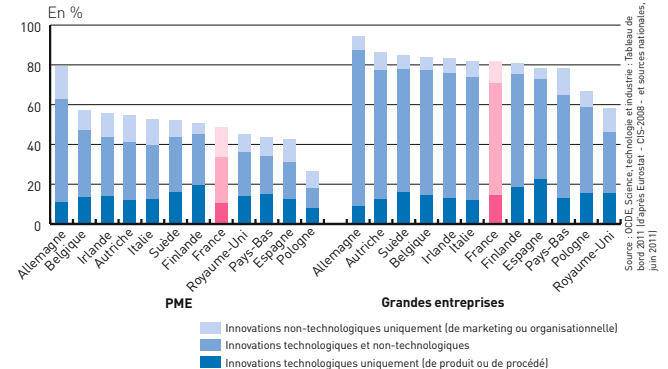


Les dépenses de R&D des entreprises ne représentent en 2010 que 61 % de la DIRD, contre 76 % au Japon, 70 % aux Etats-Unis et 67 % en Allemagne. En France, comme dans la majeure partie des pays de l'échantillon, cette contribution du secteur privé aux activités de R&D est en baisse depuis 2007.

Dans tous les pays étudiés, la capacité d'innovation des entreprises est plus faible pour les PME que pour les grandes entreprises. La France se place dans une position moyenne, avec 49 % de PME et 82 % de grandes entreprises déclarant avoir innové entre 2006 et 2008.

Stratégies d'innovation par taille d'entreprise (2006-2008)

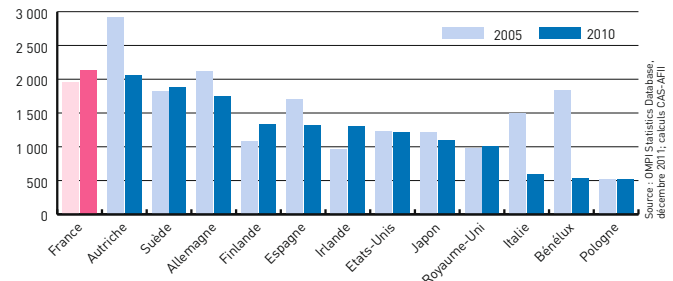
Ensemble des secteurs d'activité



Marques commerciales déposées par pays d'origine

Nombre par million d'habitants

Ensemble des demandes déposées directement dans un office et via le système de Madrid



LES BREVETS ET LES MARQUES COMME INDICATEURS DE L'ACTIVITE D'INNOVATION

Un brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée (généralement 20 ans) et sur un territoire déterminé. Les demandes de brevets peuvent concerner uniquement le territoire national, ou viser un territoire plus large (pays de l'Union européenne, par exemple, dans le cas des demandes déposées auprès de l'Office Européen des Brevets). Une famille de brevets triadiques est un ensemble de brevets visant à protéger une même invention, et déposés auprès des trois principaux offices de brevets :

l'office européen (OEB), l'office américain (USPTO) et l'office japonais (JPO). Ce concept présente l'avantage d'améliorer la comparabilité internationale et de cibler les brevets ayant une valeur élevée (le coût de la demande de brevet augmente avec le nombre de territoires pour lesquels la protection est demandée).

Selon l'INPI, « Au sens de la propriété industrielle, la marque est un "signe" servant à distinguer précisément les produits ou services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. » Le dépôt d'une marque constitue une protection de la propriété

intellectuelle qui donne au détenteur un droit exclusif d'utilisation. Elle sert à signaler la nouveauté (innovations de produit mais également de commercialisation et de services) et à s'approprier les avantages des innovations lors du lancement de nouveaux produits sur le marché. Le système de Madrid offre au titulaire d'une marque la possibilité d'obtenir la protection de sa marque dans plusieurs pays en déposant une seule demande d'enregistrement directement auprès de son Office national ou régional.

Les indicateurs de brevets sont fréquemment utilisés pour révéler la performance d'un pays en matière d'innovation technologique. Le comptage des familles de brevets triadiques est l'indicateur le plus usuel pour effectuer des comparaisons internationales. **En 2009, avec 37 dépôts de ce type par million d'habitants, la France se place notamment derrière le Japon (102), la Suède (94), l'Allemagne (68) ou les Etats-Unis (45).**

Les dépôts de marques sont utilisés pour mesurer les innovations non technologiques et l'innovation dans les services. **En 2010, la France se place au premier rang des pays de l'échantillon avec environ 2 100 marques déposées par million d'habitants.** Les Etats-Unis, le

Japon ou le Royaume-Uni n'enregistrent qu'un peu plus de 1 000 dépôts de marques par million d'habitants.

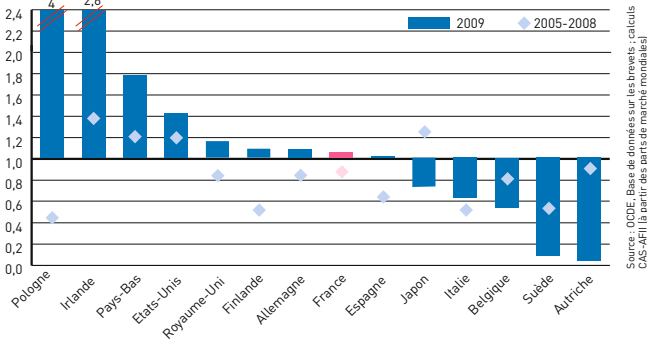
La France a amélioré sa position dans des domaines technologiques les plus porteurs. Par rapport à la période 2005-2008, elle dispose désormais d'un avantage technologique dans les nanotechnologies et les biotechnologies.

Elle affiche par ailleurs une forte spécialisation dans la gestion environnementale générale, qui la place parmi les pays bénéficiant des plus forts avantages en la matière.

En revanche, la France n'a pas réussi à améliorer sa position technologique dans les TIC.

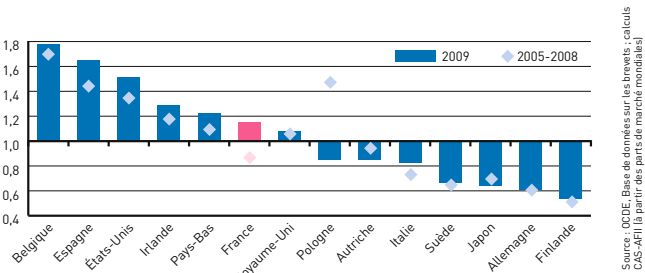
Avantage technologique révélé dans les nanotechnologies

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)



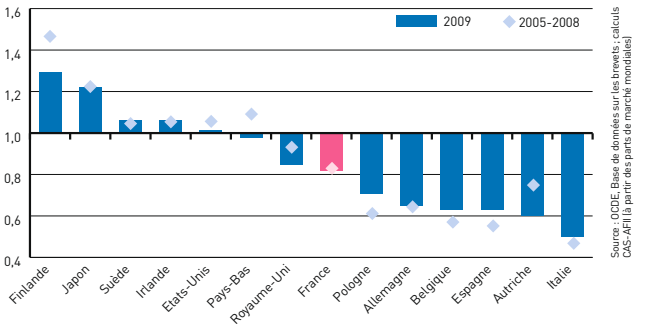
Avantage technologique révélé dans les biotechnologies

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)



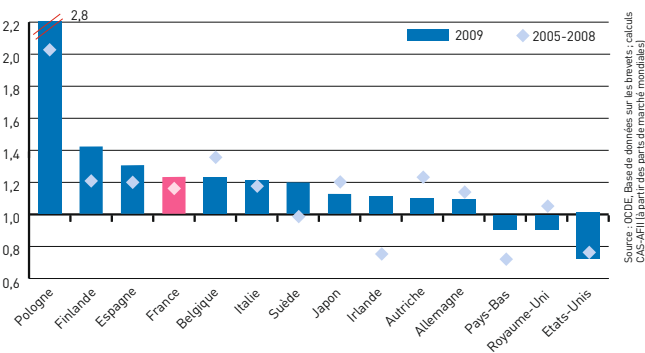
Avantage technologique révélé dans les TIC

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)



Avantage technologique révélé dans la gestion environnementale générale : air, eau, déchets

Demandes de brevets selon la voie PCT; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)



L'INDICATEUR D'AVANTAGE TECHNOLOGIQUE ReVeLe (ATR)

Cet indicateur de spécialisation technologique d'un pays i, dans un domaine technologique j, est défini par le ratio suivant :

$$ATR_j^i = \frac{\text{Part de marché du pays i dans les demandes de brevets du domaine j}}{\text{Part de marché du pays i dans les demandes de brevets tous domaines technologiques confondus}}$$

Si $ATR_j^i > 1$, alors le pays i est relativement spécialisé dans le domaine technologique j (sa part de marché dans le domaine j est supérieure à sa part de marché globale).

Cet indicateur est calculé à partir des demandes de brevets par la voie du *Patent Community Treaty* (PCT, signé par 133 pays dont la France) qui correspondent à des demandes de brevets « internationaux » (la demande de protection est déposée simultanément dans plusieurs pays).

IV. INFRASTRUCTURES

Le « site France » se caractérise par des infrastructures de transport de grande qualité, offrant des connexions rapides et efficaces avec le reste du monde, en particulier l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Ce facteur d'attractivité représente un atout parfois décisif dans la distribution géographique des activités productives.

Les entreprises implantées en France bénéficient également d'une bonne couverture du réseau haut-débit, et d'une fourniture d'électricité à des prix très compétitifs et stables.

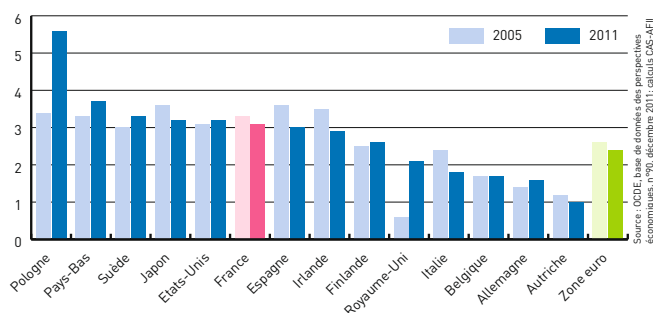
La France se caractérise par un investissement public élevé (3,1 % du PIB en 2011, contre 2,4 % dans la zone euro, et 1,6 % en Allemagne). La FBCF des administrations publiques a diminué depuis 2005 en France et dans l'ensemble de la zone euro (- 7 %), alors qu'elle a progressé en Pologne (multipliée par 1,7) et au Royaume-Uni (multipliée par 3,7).

En 2009, les investissements dans les infrastructures de transport représentent 0,95 % du PIB français, un niveau stable par rapport à 2005.

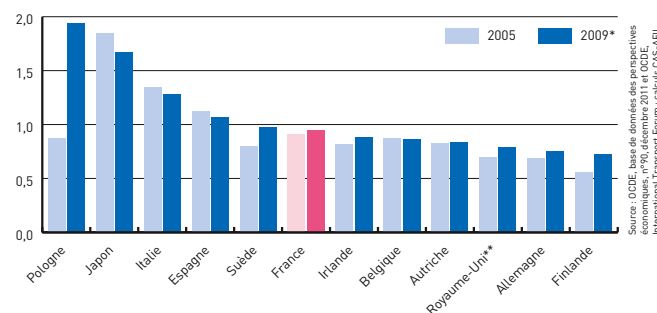
Avec plus de 11 000 km d'autoroutes, 30 000 km de lignes ferroviaires et 5 000 km de voies navigables, **la France dispose d'un réseau intérieur d'infrastructures de transport particulièrement dense**. Elle est, en 2011, le 2^e pays européen, après l'Espagne, pour le réseau des trains à grande vitesse, reliant le territoire national aux principales capitales européennes.

Le volume de transport routier est élevé en France. Avec plus de 180 000 tonnes-kilomètre chargées en 2010, la France occupe la quatrième place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne.

FBCF des administrations publiques
En % du PIB

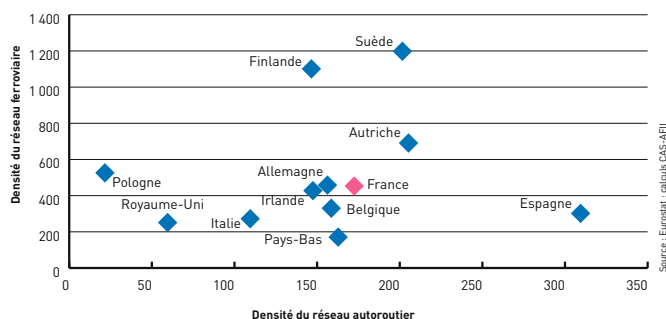


Investissement dans les infrastructures de transport intérieur
Dépenses brutes d'investissement en % du PIB



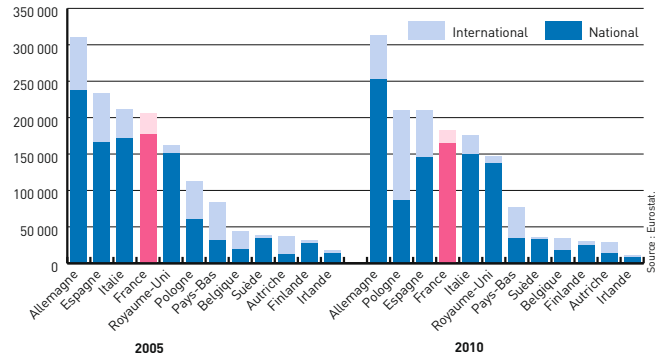
Densité des infrastructures de transport terrestre (2010*)

En km par million d'habitants



Transport routier de marchandises

Total chargé en millions de tonnes-km



Le transport ferroviaire de marchandises est également fortement développé. Avec près de 30 000 tonnes-kilomètres convoyées en 2010, la France occupe la troisième place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne et la Pologne.

La France dispose également de nombreux atouts concernant le transport maritime. Elle est présente sur les trois grandes façades maritimes européennes (Atlantique, Méditerranée, Manche et Mer du Nord), et sur les quatre grands océans. En 2010, le trafic de marchandises chargées ou déchargées dans les ports métropolitains totalise 310 millions de tonnes, plaçant la France au 5^e rang des pays européens de l'échantillon.

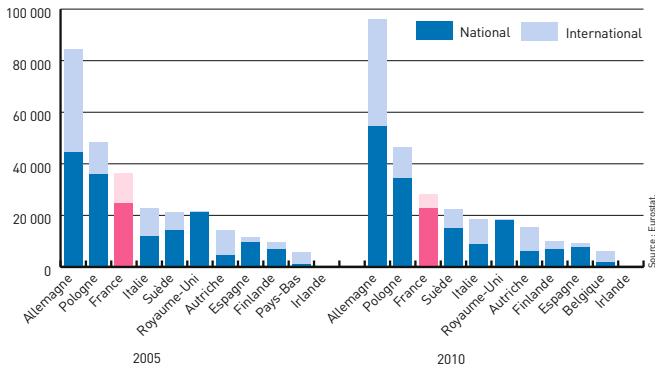
Ce réseau terrestre et maritime est complété par des infrastructures aéroportuaires de qualité. En France, 78 aéroports (dont 6 sont internationaux) enregistrent

chacun plus de 15 000 mouvements de passagers par an. En 2010, les deux aéroports parisiens sont classés parmi les 15 premiers aéroports de l'UE-27, avec Roissy Charles de Gaulle à la deuxième place derrière l'aéroport London Heathrow pour les passagers et à la première pour le fret (Airport Council International).

En accélérant la diffusion de l'information, en favorisant le travail en réseau et en abolissant les distances, les TIC sont un élément déterminant de la capacité d'innovation des entreprises. **L'investissement en TIC de l'ensemble de l'économie française (16 % du PIB en 2009) est inférieur à celui des Etats-Unis (32 %) ou du Royaume-Uni (24 %).** Il a reculé depuis 2005, comme dans de nombreux pays de l'échantillon. Au contraire, le Japon se distingue par la forte progression de cet investissement, multiplié par 1,6 entre 2005 et 2009.

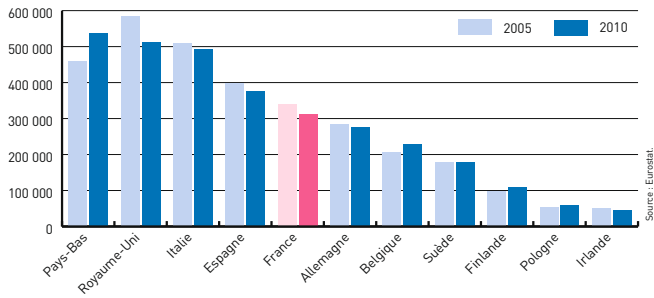
Transport ferroviaire de marchandises

En millions de tonnes-km



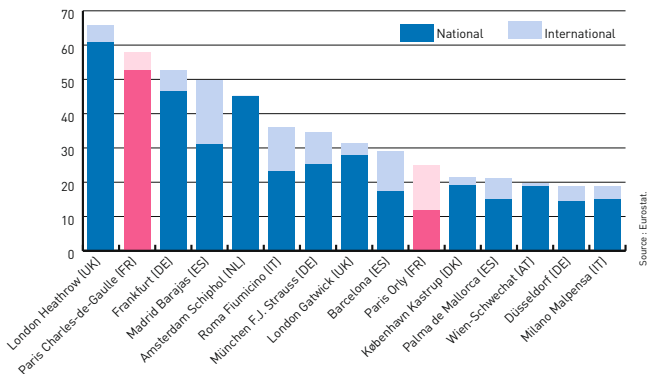
Transport maritime de marchandises

Poids brut en milliers de tonnes



15 premiers aéroports de l'UE-27 (2010)

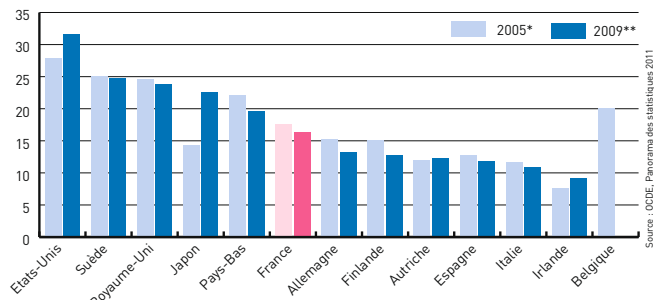
En millions de passagers embarqués et débarqués



Investissement dans les TIC

Part dans la FBCF non-résidentielle

En %

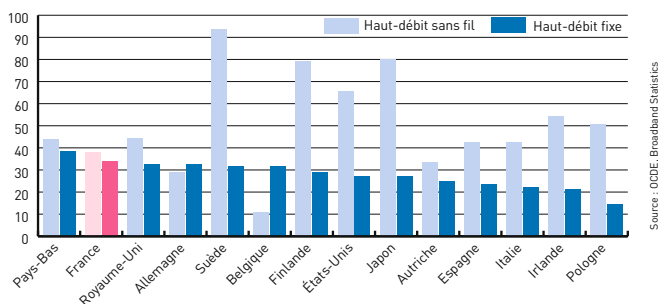


* 2004 pour la Belgique.
** 2008 pour le Japon ; 2007 pour le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Autriche.

Comme dans l'ensemble des pays de l'échantillon, **le taux de pénétration de l'internet haut-débit a fortement progressé ces dernières années en France**. Avec 34 % d'abonnés à un réseau fixe en 2011, la France se place au 2^e rang des pays étudiés, devant les Etats-Unis et le Japon (27 %). **Les écarts entre les pays sont plus marqués pour le réseau haut-débit sans fil**, avec notamment 94 % d'abonnés en Suède, 80 % au Japon et en Finlande et 65 % aux Etats-Unis, contre 38 % en France et 30 % en Allemagne.

Taux de pénétration de l'internet haut-débit (juin 2011)

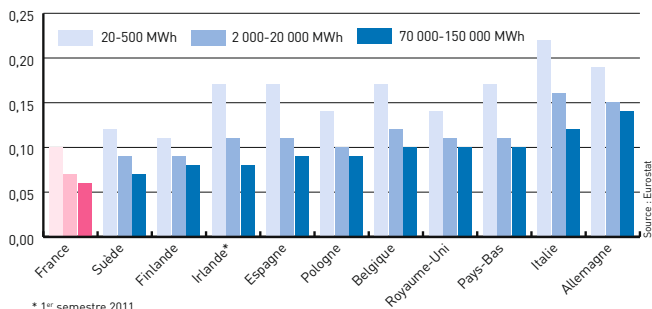
Nombre d'abonnés pour 100 habitants



Prix de l'électricité (2nd semestre 2011)

Consommateurs industriels par niveau de consommation

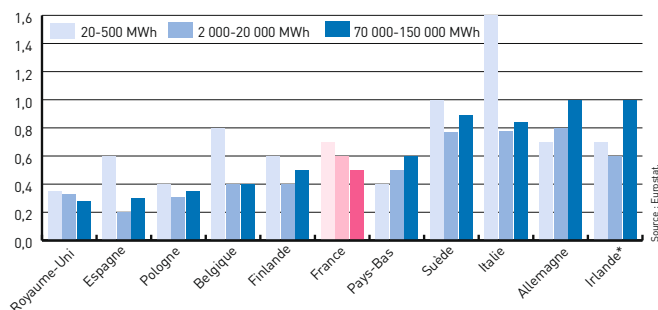
Prix TTC (Euro/KWh)



Variabilité du prix de l'électricité (2009S2-2011S2)

Consommateurs industriels par niveau de consommation

Ecart-type du prix TTC (en %)



Le marché français reste dynamique dans l'immobilier d'entreprise, avec une augmentation des transactions de 9 % entre 2010 et 2011. **Paris devance largement les principales métropoles européennes.**

Pour les entreprises installées en France, les prix de l'électricité sont particulièrement attractifs. Ils sont les plus compétitifs et parmi les plus stables d'Europe, en raison d'une bonne maîtrise de la production et du réseau.

Indicateurs des principaux marchés européens des bureaux

	Transactions (m²)		Taux de vacance (en %)	
	2011	2010	2011 T4	2010 T4
"Central Paris"	1 972 000	1 810 000	7,6	7,5
"Central London"	1 004 000	1 527 000	6,6	7,5
Munich	883 000	599 000	7,4	9,0
Varsovie	573 000	550 000	6,7	7,2
Berlin	550 000	512 000	6,6	7,1
Hambourg	536 000	505 000	7,3	8,0
Francfort	525 000	516 000	13,2	13,3
Düsseldorf	362 000	383 000	12,0	11,5
Milan	339 000	312 000	10,8	10,2
Madrid	333 000	399 000	13,4	12,9
Bruxelles	321 000	472 000	11,2	11,5
Cologne	320 000	234 000	9,0	8,3
Lyon	262 000	220 000	6,4	7,0
Vienne	220 000	202 000	6,0	5,1
Barcelone	208 000	234 000	14,6	14,0
Amsterdam	185 000	232 000	18,0	19,8
Rome	182 000	208 000	6,2	5,9
Toulouse	130 000	135 000	6,8	7,6
Lille	129 000	180 000	n.d.	n.d.
Marseille	94 000	128 000	n.d.	n.d.
Birmingham	62 000	62 000	16,1	15,2
Manchester	60 000	124 000	9,7	9,3
La Haye	57 000	74 000	13,2	13,0
Glasgow	49 000	74 000	10,0	11,2
Edimbourg	46 000	55 000	14,2	14,7

Notes : Les transactions correspondent aux superficies sur lesquelles un bail ou un contrat de vente a été signé.

Source : BNP Paribas Real Estate - European Office Market 2012

V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

L'environnement administratif et réglementaire en France est souvent perçu comme un point de critique dans les enquêtes d'opinion. Au regard des critères utilisés par la Banque mondiale pour apprécier l'environnement des affaires, la France occupe une position moyenne, avec de bonnes performances en termes d'exécution des contrats et de création d'entreprises.

Si les charges administratives restent jugées élevées en matière d'emploi, la France est engagée dans une démarche systématique de simplification du cadre réglementaire.

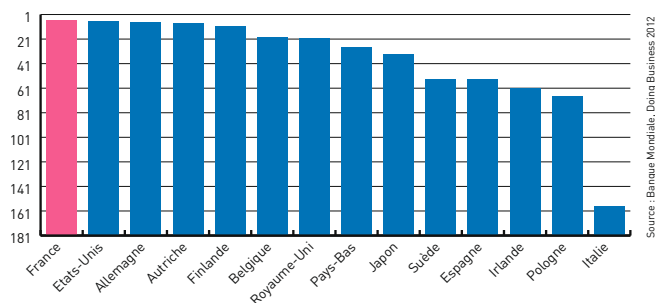
Dans le dernier classement *Doing Business* de la Banque mondiale, qui évalue 183 économies selon la facilité à y faire des affaires, la France occupe le 29^e rang en 2011. Ce classement est établi à partir d'une évaluation quantitative des réglementations qui s'appliquent à dix domaines : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le traitement de l'insolvabilité.

Parmi les pays de l'échantillon, les meilleures performances de la France sont obtenues en matière d'exécution des contrats (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en % de la créance) et de création d'entreprises (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours, le coût et le capital minimum versé en % du revenu par habitant).

Le dispositif de l'auto entrepreneur, créé en 2008 dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME) a simplifié la conduite d'une activité à but lucratif.

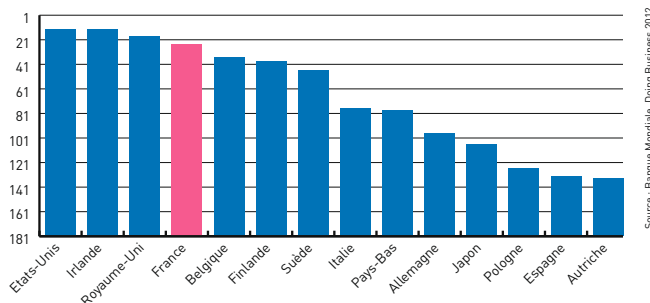
Facilités administratives en termes d'exécution des contrats (2011)

Classement mondial des pays



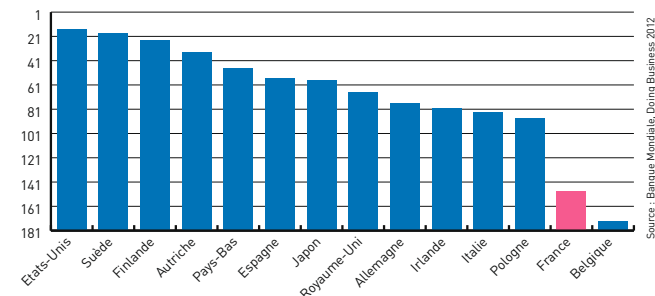
Facilités administratives en termes de création d'entreprise (2011)

Classement mondial des pays



Facilités administratives en termes de transfert de propriété (2011)

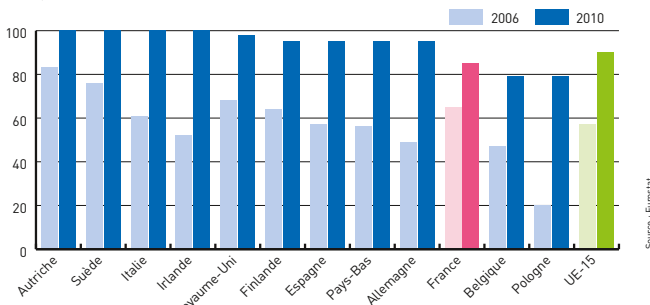
Classement mondial des pays



Disponibilité des services publics en ligne

Part des 20 services publics de base totalement disponibles en ligne

En %



La France reste, selon le classement de la Banque Mondiale, mal classée en matière de transfert de propriété (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en % de la valeur du bien).

Avec près de 11 000 sites publics et 85 % des vingt services publics de base accessibles en ligne, les entreprises implantées en France peuvent réaliser un grand nombre de démarches administratives en ligne, notamment les formalités liées à la vie de l'entreprise (création, reprise ou cession d'une entreprise), les déclarations sociales et le règlement des impôts.

En termes d'e-administration, la France se place néanmoins derrière la moyenne des pays de l'UE-15 (90 % des vingt services publics de base accessibles en ligne).

Selon l'indicateur synthétique de l'OCDE, **la France est un des pays où la protection de l'emploi est la plus forte**.

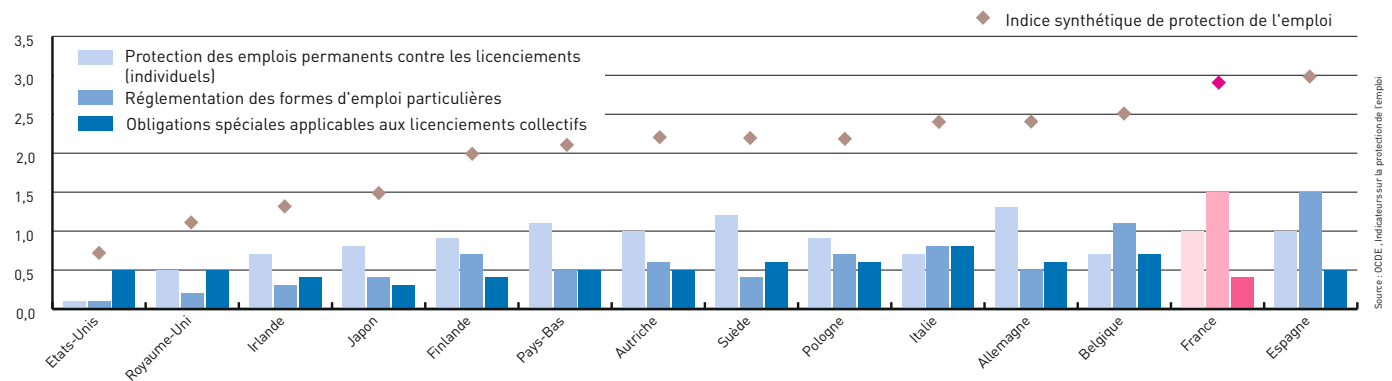
Cette position s'explique principalement par le poids de la réglementation sur les formes d'emploi particulières. Les procédures relatives au licenciement collectif ne valent pas à la France un classement défavorable, selon les données de l'OCDE.

Selon l'IMD, sur la période 2008-2010, les grèves se sont traduites par une perte de 27 jours de travail pour 1 000 habitants par an en France, un nombre comparable à celui de la Belgique (28 jours) et de l'Espagne (27 jours), mais supérieur à celui du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

La comparabilité internationale est cependant délicate, dans la mesure où les pratiques nationales (droit, ou usage de la grève) peuvent fortement varier entre les pays.

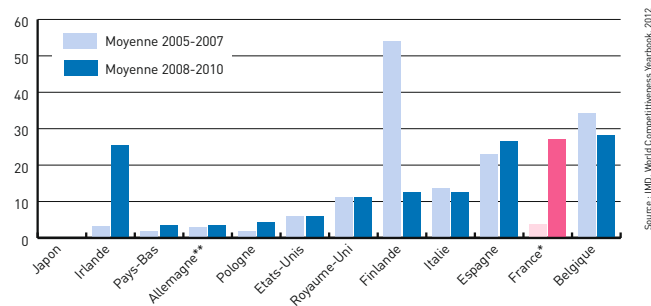
Indicateur de protection de l'emploi (2008)

Echelle de 0 (le moins restrictif) à 6 (le plus restrictif)



Nombre annuel de jours de travail perdus pour cause de grève

Pour 1 000 habitants par an



* Exclut le secteur public, ** Exclut l'administration publique.

VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER

En France, les financements bancaires se sont bien tenus depuis la crise financière, tant en termes de montant que de conditions d'accès, contrairement à la majorité des pays étudiés. La France reste bien placée pour l'accès à l'emprunt, mais reste en retrait sur le capital-risque.

Le dynamisme de la place financière de Paris demeure une composante essentielle de l'attractivité française.

Fin 2011, les capitalisations boursières de NYSE Euronext (Europe) qui regroupe les places financières de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne, ont sensiblement reculé par rapport à fin 2010 (- 16 %). Ce recul est plus marqué que sur les autres grandes places financières : Euronext US (- 12 %), Tokyo (- 13 %) et Londres (- 10 %).

En matière de gestion d'actifs, avec 17 % de part de marché européenne en décembre 2011, **la France se classe au 1^{er} rang des pays de l'échantillon comme lieu de domiciliation des fonds de gestion collective.**

Le développement des entreprises repose en grande partie sur leur accès au crédit bancaire. **Selon le Global Competitiveness Report basé sur des données d'enquêtes d'opinion sur l'accès au crédit, la France se place en bonne position,** derrière les pays nordiques mais devant les Etats-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni. La crise financière a causé des tensions sur l'accès au crédit bancaire, mais dans des proportions moindres que dans les pays comparables.

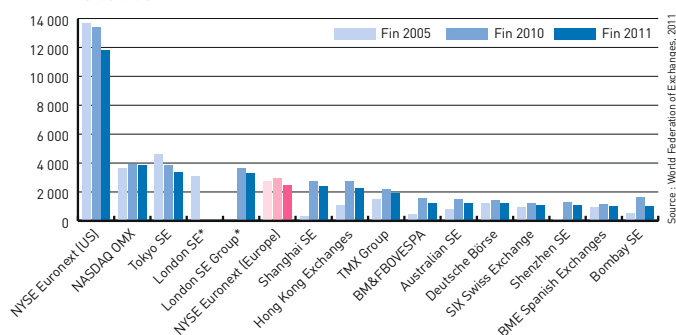
Le financement par le capital-risque est un élément essentiel pour la création de nouvelles entreprises dans les secteurs technologiques innovants.

En 2009, l'investissement en capital-risque représente 0,05 % du PIB français, légèrement plus qu'au Royaume-Uni mais en retrait par rapport aux Etats-Unis et aux pays nordiques notamment. Dans l'ensemble des pays, l'année 2009 a été marquée par une forte baisse des investissements. Selon l'AFIC, les montants investis dans le capital-risque français ont chuté de 23 % en 2009. En 2010, la reprise a été modérée (+3,1 %) et, en 2011, les investissements ont à nouveau baissé (- 1,3 %) en raison de la faiblesse des levées de fonds auprès des particuliers.

Le financement obligataire dépend d'un marché unifié en zone euro. Les conditions de financement de la zone se sont tendues en période d'aversion des investisseurs pour le risque (automne 2008, été 2011), mais, dans l'ensemble, le coût du financement a décliné depuis le début de la crise. En France, le recours au marché obligataire est un élément important de la stratégie de financement des grandes entreprises. **Le financement obligataire a notamment pris le relais du crédit bancaire pour ces entreprises en 2008-2009, et plus récemment, depuis la fin d'année 2011.**

Capitalisations boursières
Les 15 premières places financières

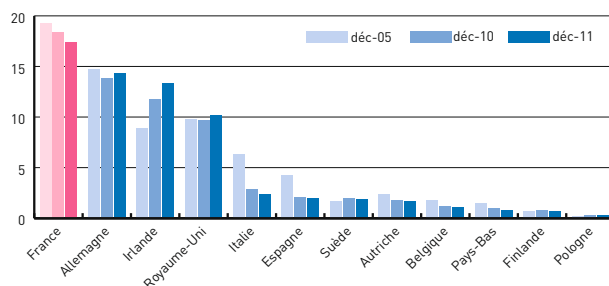
En milliards d'USD



* En 2010, Borsa Italiana a fusionné avec London SE pour former le London Stock Exchange Group. A partir de 2009, les données de Londres SE sont consolidées à Londres SE Group.

Parts de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissements*

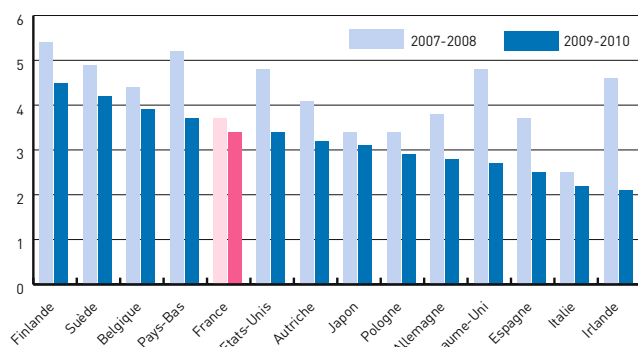
En %



* Ensemble des actifs nets (OPCVM à réglementation européenne et à réglementation nationale) par pays de domiciliation.

Facilité d'accès aux emprunts

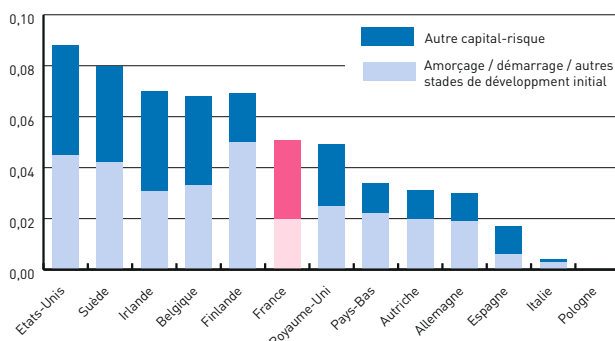
Echelle de 1 à 7 du plus ou moins difficile, moyennes pondérées



Source : Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie 2011 (données du Global Competitiveness Report 2010-2011 et 2008-2009 du World Economic Forum)

Investissement en capital-risque (2009)

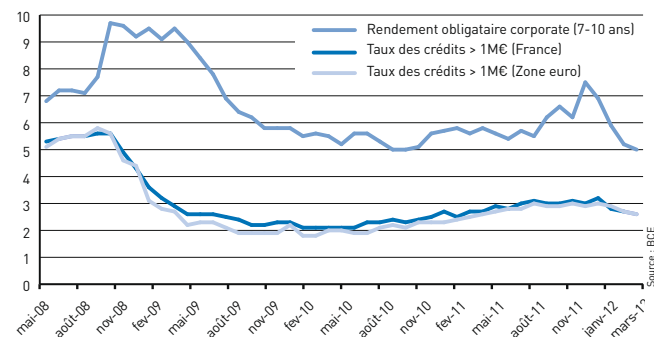
En % du PIB



Source : OCDE (2011), Base de données sur le financement de l'entrepreneuriat in Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie 2011

Evolution des conditions d'accès aux financements obligataires et bancaires des entreprises (2008-2012)

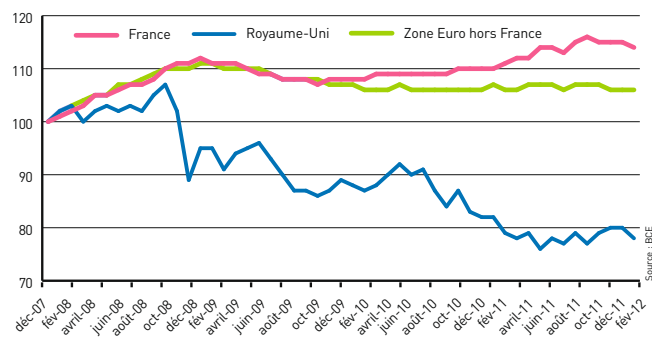
En %



Source : BCE

Evolution des crédits aux sociétés non-financières (2008-2012)

Indice 100 en décembre 2007



Source : BCE

VII. COUTS ET FISCALITE

Le coût du travail et la fiscalité sont présentés comme des points faibles de la France dans les enquêtes d'opinion. Cependant, la France a réussi à maintenir sa compétitivité-coût depuis 2007, et a amélioré son avantage relatif en termes de coûts d'implantation des entreprises.

La charge fiscale effective pesant sur les entreprises en France apparaît beaucoup plus faible que le taux nominal de l'impôt sur les sociétés ne le laisse supposer.

L'un des atouts de la France tient aux coûts d'implantation et d'exploitation avantageux qu'elle offre aux entreprises étrangères. Selon l'étude « Choix concurrentiels » de KPMG conduite en 2012, le montant total de ces coûts (main-d'œuvre, installation, transport, impôts et taxes, équipement et énergie...) est inférieur au niveau de référence américain (3,9 % de moins). Parmi les pays de l'échantillon retenus par KPMG, la France occupe la 3^e

place derrière le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Pays de référence, les Etats-Unis sont à la 5^e place, avec des coûts d'implantation équivalents à ceux de l'Allemagne, mais très inférieurs à ceux du Japon.

La compétitivité-coût de la France, par rapport aux Etats-Unis, s'est améliorée en 2011 par rapport à 2010 ou à 2008 dans tous les secteurs d'activité, et plus particulièrement dans la R&D (coûts inférieurs de 9,1 %). L'avantage-coût

est également marqué dans le secteur de la fabrication, où la France occupe la 3^e place, avec des coûts inférieurs de 3,6 % à ceux des Etats-Unis. Dans le secteur des services aux entreprises et du numérique, la France est également devenue plus concurrentielle que les Etats-Unis.

En 2010, parmi l'échantillon de pays retenus et pour l'ensemble de l'économie, **la France est l'un des pays**

européens qui rémunère le mieux ses salariés (environ 47 000 \$ PPA), loin cependant derrière les Etats-Unis (environ 61 000 \$ PPA).

A l'exception de quelques pays, le salaire par tête est généralement plus élevé dans le secteur manufacturier que dans l'ensemble de l'économie. En France, le différentiel s'élève à 10 %. Il est beaucoup moins marqué qu'en Allemagne (34 %) ou qu'au Royaume-Uni (48 %).

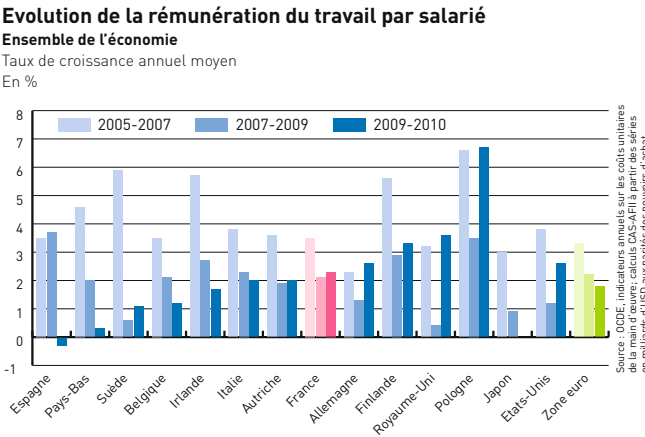
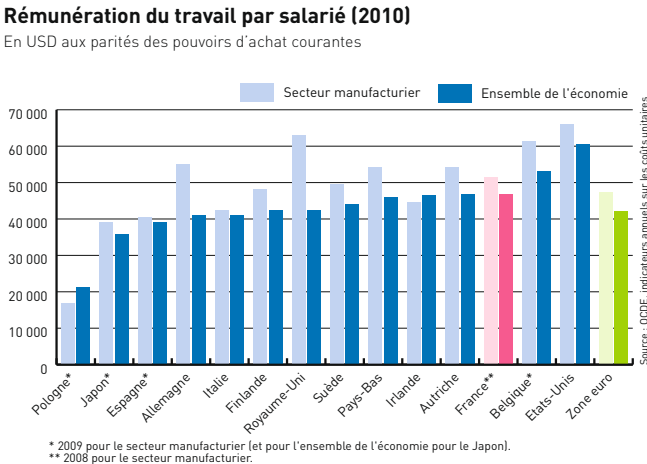
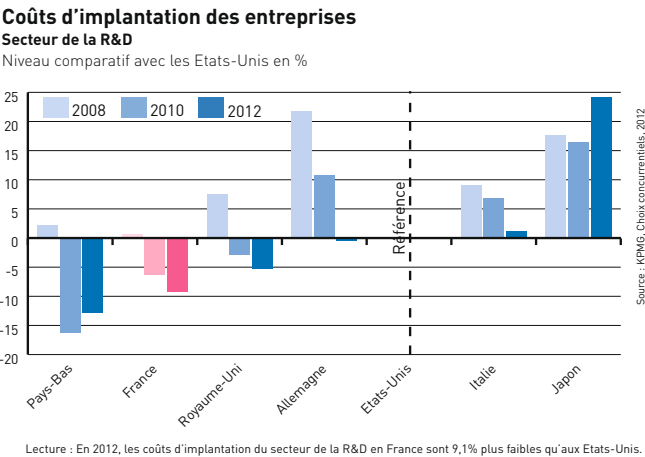
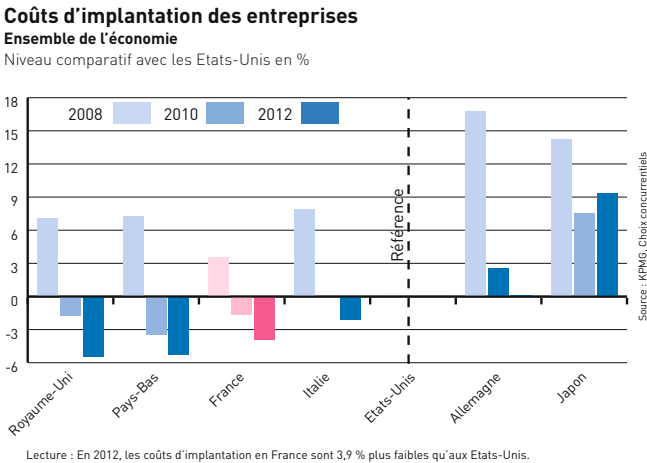
CHOIX CONCURRENTIELS 2012, KPMG

Cette étude compare la compétitivité coût de 113 villes dans neuf pays développés (Canada, Etats-Unis, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Australie, Japon) et cinq pays en forte croissance (Brésil, Mexique, Russie, Chine et Inde). Elle couvre 19 types d'industries regroupées en cinq grands secteurs d'activité (fabrication, numérique, R&D, services

aux entreprises). Chaque projet d'entreprise représentatif est défini, modélisé et analysé en détail.

Les coûts d'exploitation à l'étranger sont estimés pour une série d'indicateurs (26 variables) propres à l'élaboration d'un projet industriel : coûts de la main-d'œuvre, des installations, de transport, de l'énergie, coûts du capital, pression fiscale.

L'étude analyse également d'autres facteurs, non reliés aux coûts, mais qui peuvent peser sur l'attractivité d'une zone d'implantation, parmi lesquels, la disponibilité et la qualification de la main-d'œuvre, les conditions économiques et l'accessibilité des marchés, le degré d'innovation, les infrastructures, la réglementation, ainsi que le coût et la qualité de la vie.



Entre 2009 et 2010, le salaire par tête pour l'ensemble de l'économie a progressé en France de 2,3 %, à un rythme plus élevé que dans la zone euro (1,8 %), mais inférieur à celui de l'Allemagne ou des Etats-Unis (2,6 %), et surtout du Royaume-Uni (3,6 %). Cette progression est proche de celle enregistrée entre 2007 et 2009 (+ 2,1 %).

Sur la période 2005-2007, la rémunération du travail par salarié avait progressé en France à un rythme plus important dans l'industrie manufacturière (+4,1 % par an en moyenne) que dans l'ensemble des secteurs d'activité (+ 3,5 %). Cette progression a été comparable à celle de l'ensemble de la zone euro (+ 4,2 %).

En 2011, pour l'ensemble de l'économie, les coûts salariaux unitaires (CSU) ont progressé dans la plupart des pays de l'échantillon. En France, cette hausse (+ 1,8 %) est moins prononcée que durant les périodes précédentes, mais plus élevée que dans la zone euro (+ 0,8 %).

Dans l'industrie manufacturière, s'observe a contrario une diminution des CSU en 2011 dans la plupart des pays de l'échantillon (à l'exception du Royaume-Uni, du Japon

et de l'Italie). En France, la légère baisse de 2011 (- 1,2 %) fait suite à une période d'augmentation modérée (+ 2,1 % en moyenne entre 2007 et 2010).

Depuis 2009, la compétitivité-coût dans l'industrie manufacturière s'est améliorée dans la zone euro. Cette évolution globale masque des évolutions divergentes entre pays : stabilité en France, amélioration en Allemagne et en Espagne, dégradation en Italie. Sur la période précédente (2007-2009), la France affichait, au sein de la zone euro, une des meilleures maîtrises de ses coûts salariaux unitaires relatifs. Sur la période (2003-2007) en revanche, seule l'Allemagne avait amélioré sa compétitivité-coût.

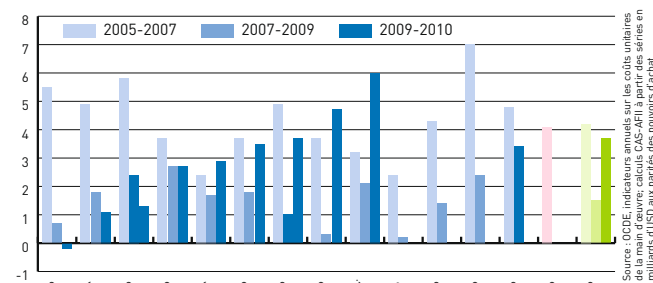
Au Royaume-Uni, les évolutions sont plus contrastées, avec une forte dégradation de la compétitivité-coût entre 2009 et 2011, faisant suite à une amélioration soutenue entre 2007 et 2009 en raison, notamment, d'un effet change.

Evolution de la rémunération du travail par salarié

Industrie manufacturière

Taux de croissance annuel moyen

En %

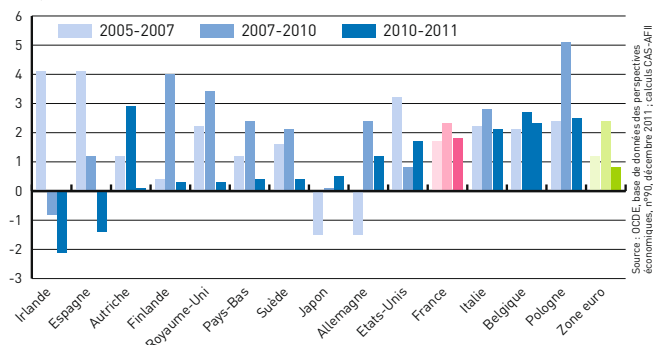


Evolution des coûts salariaux unitaires

Ensemble de l'économie

Taux de croissance annuel moyen

En %

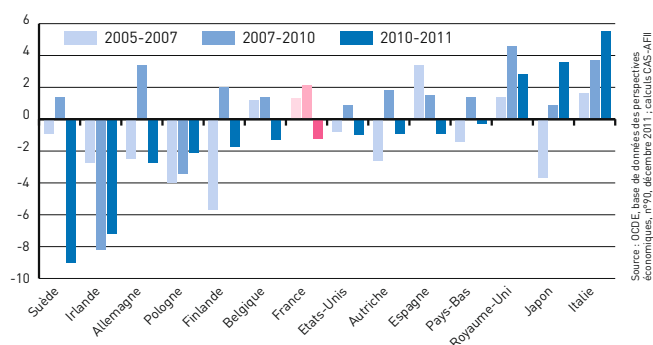


Evolution des coûts salariaux unitaires

Industrie manufacturière

Taux de croissance annuel moyen

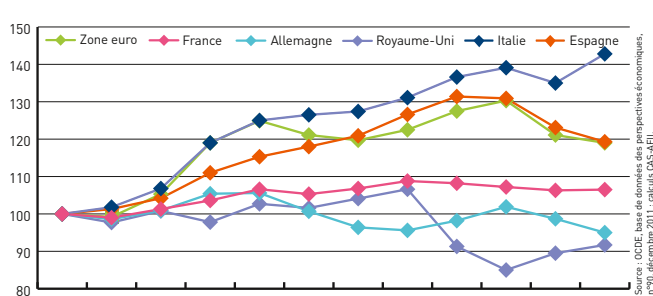
En %



Evolution de la compétitivité-coût* (2000-2011)

Industrie manufacturière

Indices (base 100 en 2000)



* coûts salariaux unitaires domestiques / coûts salariaux unitaires des concurrents.

Note : Une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.

Comparativement à la zone euro, la compétitivité-coût s'est fortement dégradée au Japon depuis 2009, tandis qu'elle s'est améliorée, à un rythme plus rapide, aux Etats-Unis.

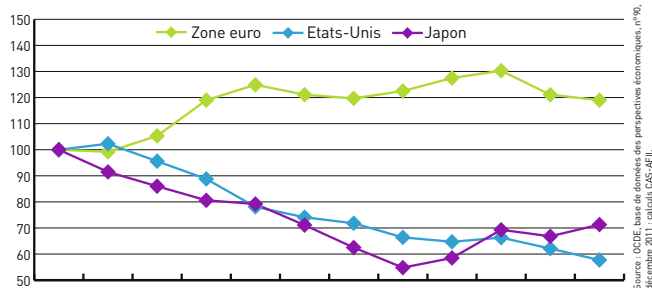
Le système fiscal français se distingue par le poids des cotisations sociales (39 % des recettes totales en 2010) et par la faible part des impôts sur les revenus, les bénéfices et le capital (22 % en 2010).

L'ensemble des recettes fiscales⁽¹⁾ représente une part élevée du PIB en France (43 % en 2010, contre 36 % en Allemagne et 25 % aux Etats-Unis). Le niveau de ce taux doit cependant être apprécié au regard de la large gamme de prestations financées par les cotisations de sécurité sociale (cf. VIII, qualité de vie).

Evolution de la compétitivité-coût* (2000-2011)

Industrie manufacturière

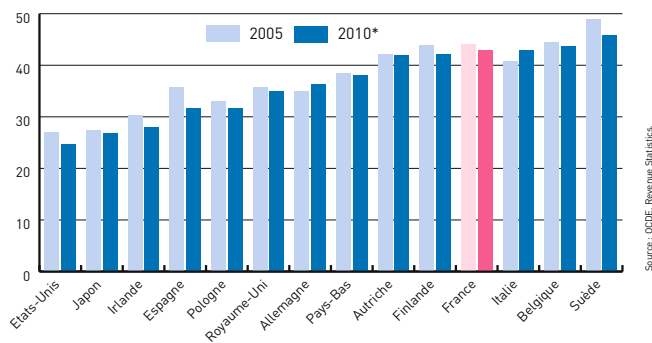
Indices (base 100 en 2000)



* coûts salariaux unitaires domestiques / coûts salariaux unitaires des concurrents.
Note : Une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.

Recettes fiscales

En % du PIB



* 2009 pour le Japon, les Pays-Bas et la Pologne.

La pression fiscale sur le travail est élevée en France.

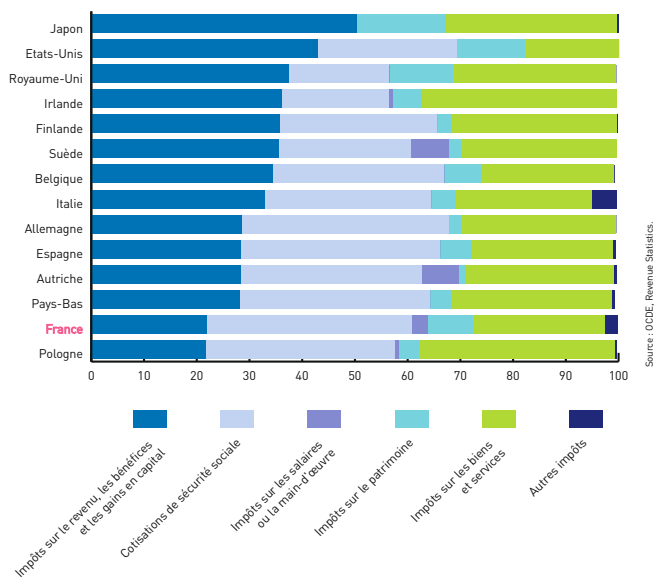
En 2011, pour un célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen, seules la Belgique et l'Allemagne exercent une pression plus importante. Pour un couple marié avec deux enfants et un salaire égal à 100 % du salaire moyen, la France est en première position.

Malgré un taux nominal d'imposition des bénéfices parmi les plus élevés, **les recettes tirées de l'IS ne représentent qu'une faible part du PIB en France** (2,1 % en 2010, contre plus de 3 % aux Etats-Unis et au Royaume-Uni), en raison notamment d'une base d'imposition relativement étroite.

⁽¹⁾ Les taxes comptabilisées sont plus nombreuses que celles utilisées pour calculer les taux de prélèvements obligatoires.

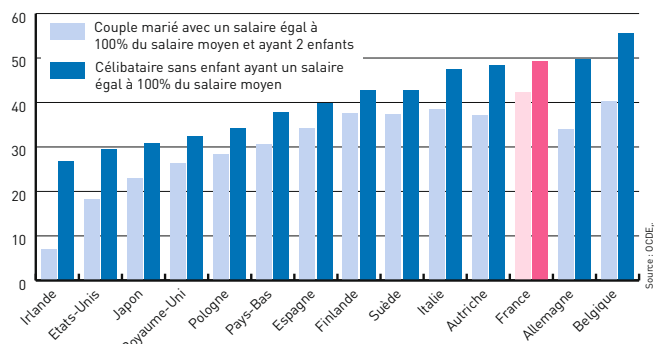
Structure des recettes fiscales (2010)

En % des recettes totales



Source : OCDE, Revenue Statistics.

Taux moyen du coin fiscal* (2011)



* Le coin fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs payent sous forme de salaires et de charges sociales, et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (Impôts sur le revenu + Cotisations sociales salariales et patronales - Prestations sociales) exprimés en % du coût du travail.

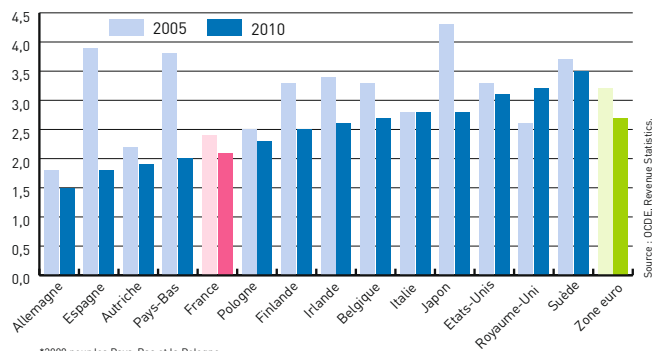
Lorsque les recettes de l'IS sont rapportées à l'excédent net d'exploitation, la France se place dans une position intermédiaire avec **un taux d'imposition des bénéfices d'environ 22 % en 2010**. L'écart entre le taux nominal d'imposition des bénéfices et ce taux implicite reflète l'existence de taux réduits, de règles d'assiettes différentes (notamment les règles d'amortissement du capital et de déductibilité des intérêts d'emprunt) mais aussi de différences de structures capitalistiques des économies⁽¹⁾.

Depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, la France est devenue le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.

⁽¹⁾ Pour une présentation détaillée de l'indicateur de taux implicite d'imposition des bénéfices, voir : Partouche H. et Olivier M. (2011), « Le taux de taxation implicite des bénéfices en France, Trésor-Éco, n°88, juin.

Recettes de l'impôt sur les sociétés

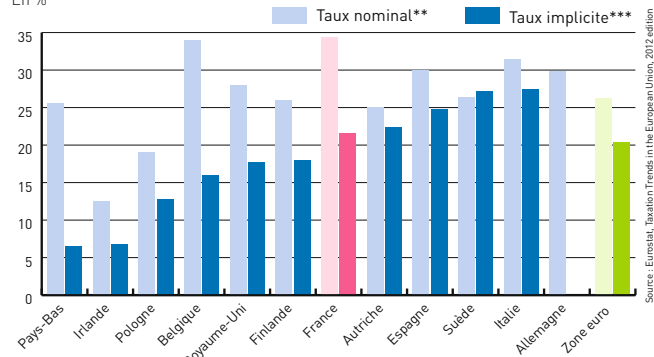
En % du PIB



* 2009 pour les Pays-Bas et la Pologne

Taux nominal et implicite de l'impôt sur les sociétés (2010*)

En %



* 2009 pour le taux implicite du Royaume-Uni et de l'Espagne ; moyenne arithmétique ajustée pour la zone euro.

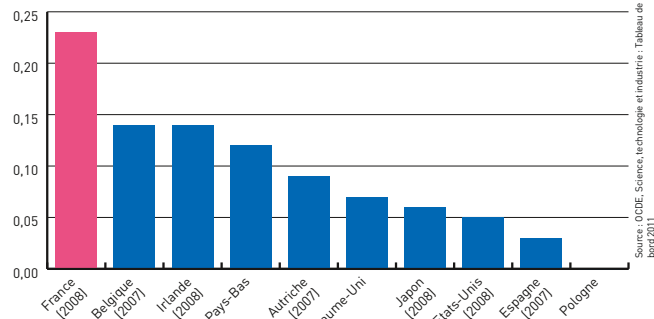
** Taux statutaire supérieur ajusté.

*** Revenus de l'IS / Excédent Net d'Exploitation des sociétés.

*** Moyenne arithmétique ajustée.

Incitations fiscales à la R&D des entreprises (2009)

En % du PIB



La Finlande et l'Allemagne et la Suède n'offrent pas d'incitation fiscale à la R&D.

L'Italie accorde des incitations fiscales à la R&D mais les estimations des coûts ne sont pas disponibles.

L'estimation pour l'Autriche couvre la prime à la recherche remboursable mais exclut les autres facilités accordées à la R&D.

L'estimation pour la France repose sur la valeur des créances fiscales et non celle des dépenses fiscales.

L'estimation pour les États-Unis couvre le crédit d'impôt recherche mais exclut la déductibilité des dépenses de R&D.

LA REFORME DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE PLACE LA FRANCE EN TETE DES DISPOSITIFS D'INCITATION FISCALE A LA R&D DANS LES PAYS DE L'OCDE

L'accélération du processus de mondialisation intensifie la concurrence entre les pays. Dans ce cadre, de nombreux pays européens ont lancé des grands programmes d'investissement public et pris des mesures fiscales visant à améliorer la trésorerie des entreprises et à stimuler l'investissement et l'innovation.

En ce dernier domaine, la nature des avantages fiscaux proposés varie selon le pays. Ils consistent souvent en un amortissement immédiat des dépenses courantes de R & D, et en des crédits d'impôts ou des mécanismes de surcharge à l'impôt sur les sociétés comme au Royaume-Uni.

- En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue la principale mesure fiscale visant à développer l'activité de R&D des entreprises. Toutes les entreprises ayant des activités de R&D localisées en France, sans restriction de secteur ou de taille, peuvent bénéficier de ce dispositif.

- La Loi de Finances de 2008 a mis en place une refonte fortement incitative du CIR et simplifié sa gestion.

- > Le CIR est exclusivement calculé sur le volume des dépenses de R & D (suppression de la « part en accroissement » c'est-à-dire calculée sur la base de l'évolution des dépenses de R&D).

- > Le taux du CIR est relevé à 30 % des dépenses de R & D pour une première tranche jusqu'à 100 M€ (contre 10 % pour la part en volume et 40 % pour la part en accroissement auparavant)

- > Le plafond du CIR à 16 M€ est supprimé. Une nouvelle limite, beaucoup plus favorable, est introduite : au-delà de 100 M€, le taux appliqué est de 5 %.

- > Une « prime à l'entrée » est réservée aux entreprises qui bénéficient du CIR pour la 1^{re} fois, ou qui n'en ont pas profité au cours des cinq dernières années. Ces

entreprises bénéficient d'un taux de 40 % la 1^{re} année et de 35 % la deuxième.

- > Le délai de réponse de l'administration à un rescrit fiscal (demande d'avis préalable sur l'éligibilité d'un projet de recherche au CIR) est réduit de six à trois mois.

- > Depuis la loi de finances de 2011, le remboursement intégral du CIR par l'Etat a lieu, pour les petites et moyennes entreprises, dès l'année suivant la dépense de R&D réalisée.

L'ensemble des entreprises bénéficient désormais de la possibilité de demander un contrôle de l'administration sur la bonne application des règles fiscales. En cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes, l'entreprise sera invitée à régulariser sa situation sans aucune pénalité.

VIII. QUALITE DE VIE

La contribution des pouvoirs publics à la fourniture de services collectifs et individuels (éducation, santé, logement, transports, culture, etc.) participe de manière directe à la qualité de vie des ménages. Le rapport entre secteur public et secteur privé dans la prestation de services individuels est très variable d'un pays à l'autre. Le système public de la France permet d'accéder à des services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé.

Le classement international de la qualité de la vie proposé par « International Living » positionne la France au 2^e rang mondial. Cet indice repose sur des variables relatives au coût de la vie, à l'environnement, à la culture et aux loisirs, au degré de liberté politique, à la qualité de la santé, aux infrastructures, au risque et à la sécurité et au climat.

Durant les dix dernières années, l'inégalité des revenus a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE. **Elle est moindre en France qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis.**

L'OCDE observe que les pays les plus égalitaires en termes de distribution des revenus, telle que mesurée par le coefficient de Gini, investissent davantage dans les dépenses sociales, l'aide aux catégories de population défavorisées, contribuant à prévenir les inégalités. **L'analyse des**

dépenses de protection sociale – couvrant l'invalidité, les familles/enfants, le logement, les exclusions sociales, la vieillesse, la maladie et les soins de santé, les prestations de protection sociale, les indemnités chômage – confirme l'importance des cibles et mesures spécifiques mises en place en France.

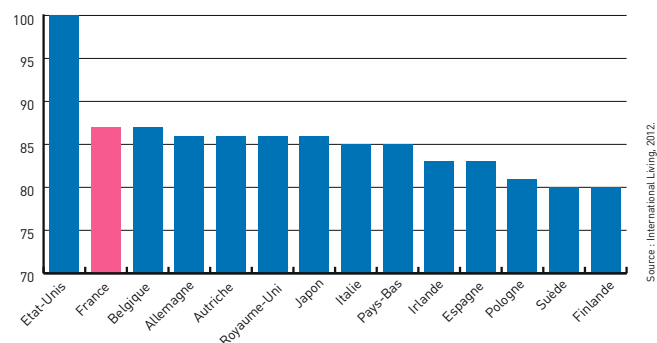
Le financement des dépenses sociales par le secteur public est particulièrement élevé en France : près de 80 % des dépenses de santé et plus de 90 % des dépenses d'éducation

Les dépenses publiques de protection sociale représentent 24 % du PIB en France, contre 21 % en Allemagne, 18 % au Royaume-Uni et seulement 9 % aux Etats-Unis.

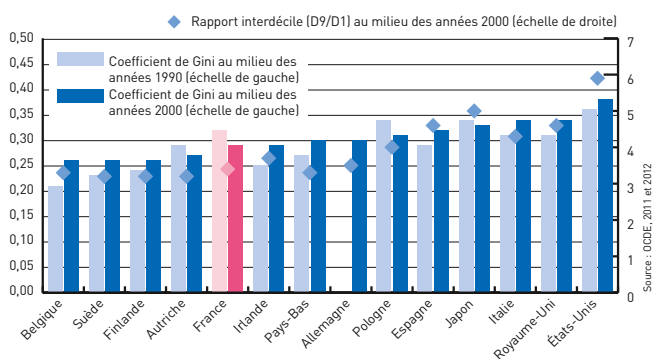
(1) A Cross-Country Analysis of the Risk Factors for Depression at the Micro and Macro Level, Natalie Melgar et Máximo Rossi, Working Papers 2010, IDB-WP-195.

Indice de qualité de vie (2011)

Indice Etats-Unis=100



Inégalité de la distribution de revenu



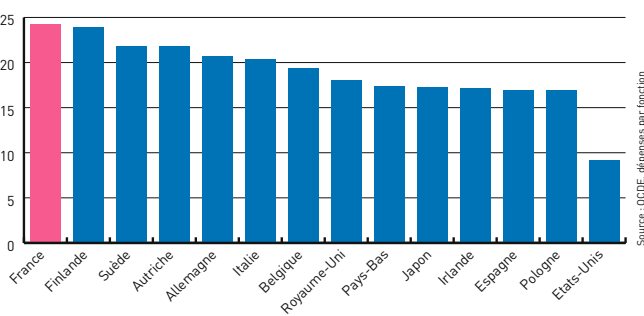
LA MESURE DE L'INEGALITE DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

L'inégalité de la distribution des revenus dans un pays est le plus souvent mesurée par le coefficient de Gini, qui varie entre 0 (lorsque tous les revenus sont identiques) et 1 (lorsqu'un seul individu reçoit la totalité des revenus). L'inégalité de la distribution des revenus peut également être mesurée à partir du rapport inter-décile des revenus, rapport entre le niveau de revenu au-dessus duquel se trouvent les 10 % d'individus les plus riches celui au-dessous duquel se situent les 10 % d'individus les plus pauvres.

Dépenses publiques de protection sociale (2010)

Part dans le PIB

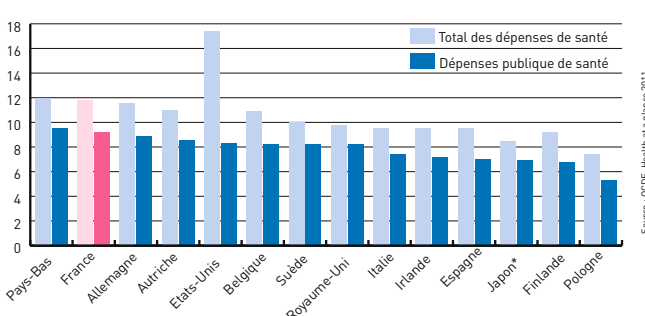
En %



Dépenses de santé (2009*)

Part dans le PIB

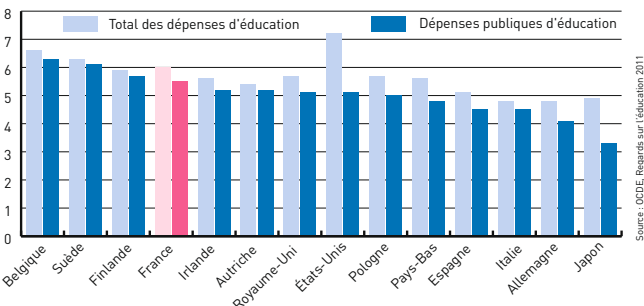
En %



Dépenses au titre des établissements d'enseignement (2008)

Part dans le PIB

En %



RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MESURE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES ET DU SOCIAL

Les indicateurs statistiques sont importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. Il existe cependant un écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens.

En 2009, une commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a rendu au Président de la République un rapport présentant des pistes visant à améliorer la mesure de la croissance économique et corriger les carences de l'indicateur de référence, le produit intérieur brut (PIB), depuis longtemps critiqué.

Le rapport établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et l'évaluation de sa soutenabilité. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques, comme les revenus, et des caractéristiques non économiques telles que l'appréciation subjective, l'environnement naturel...

Même si la liste précise de ces aspects repose inévitablement sur des jugements de valeur, il existe un consensus sur le fait que la qualité de la vie dépend de la santé et de l'éducation, des conditions de vie quotidienne (dont le droit à un emploi et à un logement décent), de la

participation au processus politique, de l'environnement social et naturel des personnes et des facteurs qui définissent la sécurité personnelle et économique.

Cette commission a prôné la mise en place d'une série d'indicateurs afin de mettre davantage l'accent sur la mesure du « bien-être » dans les statistiques économiques.

Dans ce cadre, l'OCDE a proposé un nouvel indice interactif intitulé « Vivre mieux » qui permet à chaque économie de mesurer et de comparer son bien-être en utilisant ses propres critères. L'indice intègre 11 dimensions : logement ; revenu ; travail ; communauté ; éducation ; environnement ; gouvernance ; santé ; bien-être subjectif ; sécurité ; et conciliation travail et vie privée. Cet indice interactif offre la possibilité d'accorder un poids variable à chacune de ces dimensions.

La France se positionne parmi les dix premiers pays pour plusieurs composantes de cet indice. Parmi les principales variables, on peut notamment citer :

- la qualité du système éducatif : selon la dernière enquête PISA (2009), le résultat moyen des jeunes Français au test de lecture (score de 496 sur 600) est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (493) ;

- l'espérance de vie à la naissance : elle s'établit, en 2010, à 81 ans en France et est supérieure de plus d'un an à la moyenne de l'OCDE ;

- le faible niveau de pollution : la quantité de PM10 dans l'atmosphère – de minuscules particules de polluants atmosphériques assez petites pour causer des dommages aux poumons – est de 13 microgrammes par mètre cube en 2011, bien inférieure à la moyenne de l'OCDE de 22 microgrammes par mètre cube ;

- La confiance du public dans le processus politique : le taux de participation électorale a été de 84 %, alors que la moyenne de l'OCDE s'établit à 72 %.

Dans un contexte difficile caractérisé par une reprise hésitante, un chômage élevé, une volatilité sans précédent des marchés financiers et des niveaux d'endettement publics élevés. Le rapport *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être de l'OCDE, 2011*, place l'individu au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales. Ce rapport présente une série d'indicateurs comparables du bien-être pour tous les pays de l'OCDE et, dans la mesure du possible, pour les autres grandes économies.

L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DU PNUD

Depuis 1990, le Rapport sur le développement humain du PNUD publie l'Indice de développement humain (IDH), lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être.

L'IDH a été créé pour souligner que les individus et leurs capacités devraient être le critère ultime d'évaluation du développement d'un pays, et non la croissance économique seule. L'IDH peut également être utilisé pour évaluer les choix de politiques nationales, en étudiant pourquoi deux pays avec le même niveau de RNB par habitant peuvent se retrouver avec des résultats

tellement différents en matière de développement humain.

L'IDH est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

IX. CROISSANCE VERTE

Dans un contexte de demande énergétique croissante et de mobilisation pour la préservation de l'environnement, la capacité des pays à se positionner dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables apparaît comme un élément de leurs compétitivité et attractivité.

L'accélération de la croissance mondiale s'est accompagnée d'une forte progression de la demande de produits énergétiques, qui a contribué à une hausse du prix des matières premières et à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En 2008, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020, à limiter la consommation d'énergie de 20 % grâce à un rendement énergétique amélioré, et à porter à 20 % la part des sources d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE.

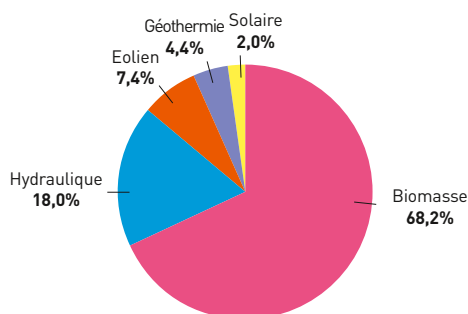
La crise économique a pu retarder certains investissements dans la construction d'infrastructures de production, en particulier les projets ambitieux nécessitant des financements élevés. Elle renforce, dans le même temps, l'exigence d'efficacité énergétique. Elle peut dynamiser des réformes structurelles bénéfiques à la fois pour l'économie et l'environnement.

Dans l'UE-27, les énergies renouvelables fournissent près de 9 % de la consommation d'énergie primaire en 2010 (objectif de 20 % pour 2020). Les deux filières les

mieux représentées en termes de consommation d'énergie primaire renouvelable sont, en 2010, **la biomasse (66,1 %) et l'hydroélectricité (18 %).**

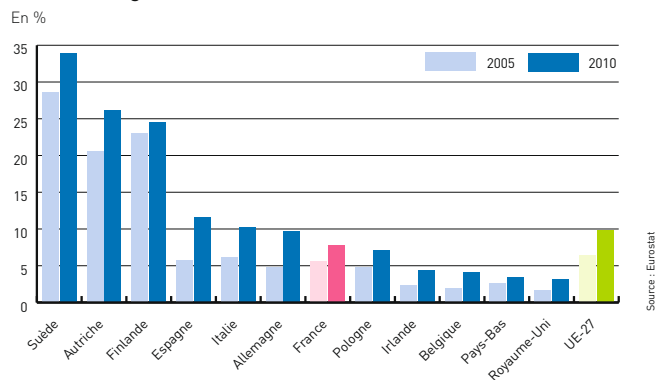
La Suède se distingue des autres pays par la très forte contribution des énergies renouvelables à sa consommation intérieure brute d'énergie (34 % en 2010). En Autriche et en Finlande, ces taux sont également élevés (entre 20 % et 26 %). En France, la contribution des énergies renouvelables à la consommation intérieure brute d'énergie est d'environ 8 % en 2010, à un niveau comparable à celui de l'Allemagne et de l'Italie.

Part de chaque énergie dans la consommation d'énergie primaire renouvelable de l'UE-27 (2010)



Source : Eurobaromètre (2011), État des énergies renouvelables en Europe, 1^{er} bilan.

Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie*



Source : Eurostat

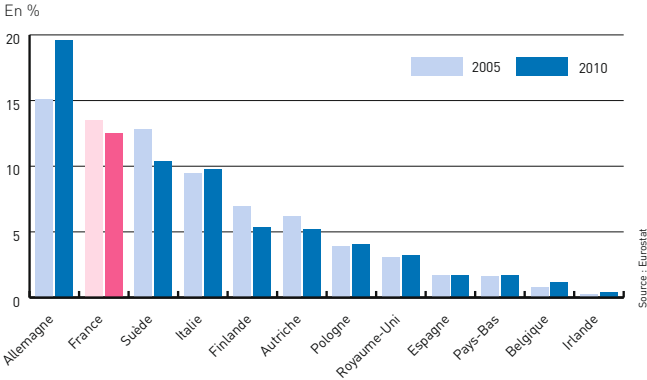
(*) La consommation intérieure brute est calculée comme suit : production primaire + produits récupérés + importations totales + variations des stocks - exportations totales - bunkers. Elle correspond à l'addition de la consommation finale, des pertes lors de la distribution et de la transformation, et des différences statistiques.

La France est, en 2010, le deuxième producteur européen d'énergie primaire tirée des énergies renouvelables (12,5 %), derrière l'Allemagne (19,6 %), et devant la Suède (10,4 %) et l'Italie (9,8 %).

Les niveaux d'émission de CO2 par unité de PIB des économies européennes sont relativement faibles par rapport aux autres régions du monde, et relativement homogènes au sein de l'UE-15.

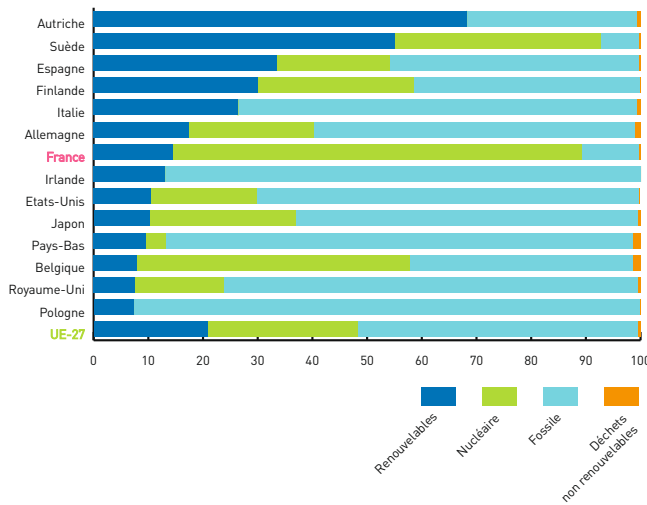
La très faible intensité carbone de la France est en partie liée à la nature de son « mix énergétique » : en 2010, 75 % de l'électricité produite provient de l'énergie nucléaire, 15 % d'énergies renouvelables et seulement 10 % d'énergies fossiles. A titre de comparaison, la part de la production fossile s'élève à 59 % en Allemagne, et à 76 % au Royaume-Uni.

Production primaire* d'énergie provenant des énergies renouvelables
Part dans le total de l'UE-27



[*] La production primaire est tout type d'extraction de produits énergétiques d'une source naturelle sous une forme utilisable. La transformation d'énergie d'une forme en une autre, comme la production d'électricité ou de chaleur dans des centrales thermiques n'est pas considérée comme une production primaire.

Structure de la production d'électricité (2010)

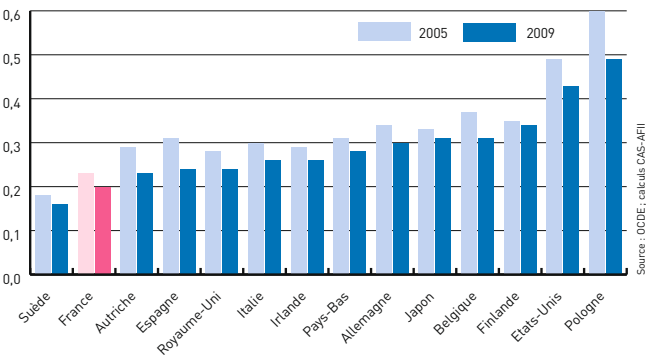


La production d'électricité d'origine renouvelable est portée en France par l'énergie hydraulique (82 % du total renouvelable en 2010). La France est le deuxième producteur européen d'hydroélectricité, avec 68 TWh produits en 2010 (soit 17 % de la production de l'UE-27), derrière la Suède (71 TWh, soit 18 % de la production européenne).

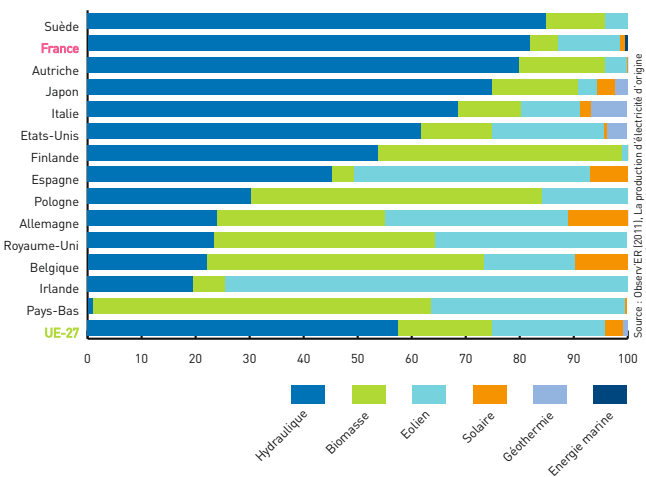
Avec 9,7 TWh d'électricité fournie en 2010, l'énergie éolienne est la seconde source d'énergie renouvelable pour la production électrique en France (12 % du total). Cette énergie s'est fortement développée depuis dix ans mais la production française reste inférieure à celles de l'Espagne (43,7 TWh) et de l'Allemagne (36,5 TWh) qui réalisent à elles deux 55 % de la production de l'UE-27.

Intensité carbone

Emissions de CO2 dues à la consommation d'énergie par unité de PIB
Kg / PIB (USD aux prix et PPA constants)



Structure de la production d'électricité d'origine renouvelable (2010)



La biomasse représente un peu plus de 5 % de la production d'électricité renouvelable en France en 2010. Cette production, qui provient principalement de la biomasse solide et des déchets municipaux renouvelables, a un potentiel de développement important en raison de l'étendue du parc forestier français (3^e européen).

La production française d'électricité à partir de la biomasse représente 4 % de la production européenne, le plus gros contributeur étant l'Allemagne (qui réalise 28 % de la production de l'UE-27).

La production d'électricité à partir des énergies renouvelables enregistre en 2010 une progression de 11,5 % par rapport à 2009. La production s'est accrue dans l'ensemble des filières, avec des contributions significatives des productions hydraulique et éolienne.

COMPLEMENT A

LES PERCEPTIONS DES INVESTISSEURS ETRANGERS

LES PERCEPTIONS DES INVESTISSEURS ETRANGERS

De nombreuses enquêtes portant sur la compétitivité du site France plébiscitent la qualité des infrastructures de communication et de transport, celle de la formation, ainsi que la qualification des salariés, le tissu industriel et le cadre de vie. Les investisseurs étrangers sont également sensibles aux efforts des pouvoirs publics pour valoriser l'attractivité économique de la France.

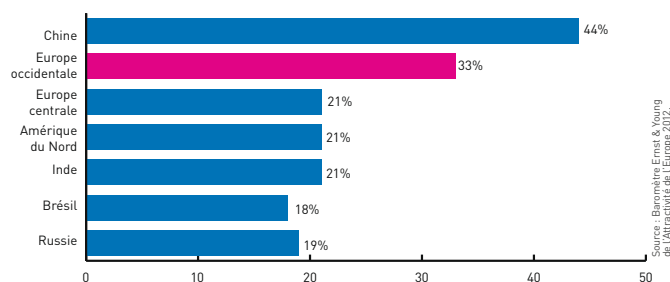
Plus de la moitié des dirigeants d'entreprises étrangères interrogés (Sondage TNS-Sofres d'octobre 2011) considèrent la France comme une destination attractive en Europe.

Selon le *Baromètre de l'Attractivité de l'Europe 2012* publié par Ernst & Young, 33 % des décideurs étrangers interrogés considèrent que l'Europe occidentale est la région la plus attractive dans le monde.

Dans un sondage TNS-Sofres d'octobre 2011, 66 % des investisseurs étrangers jugent le site France attractif (contre 53 % en 2009).

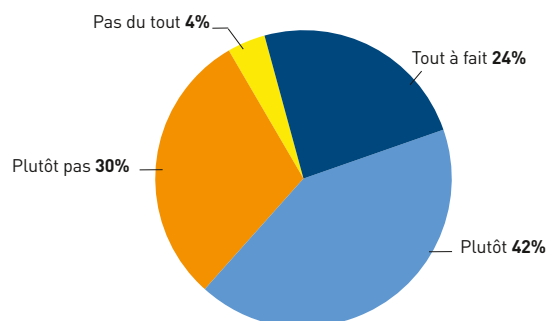
La confiance accordée au site France est confirmée par les perspectives de développement, 49 % des investisseurs étrangers interrogés prévoyant de renforcer la présence de leur entreprise en France.

Les régions les plus attractives dans le monde pour les implantations étrangères en 2011



Attractivité de la France pour les investissements étrangers

La France est-elle une destination attractive pour les investissements étrangers ?

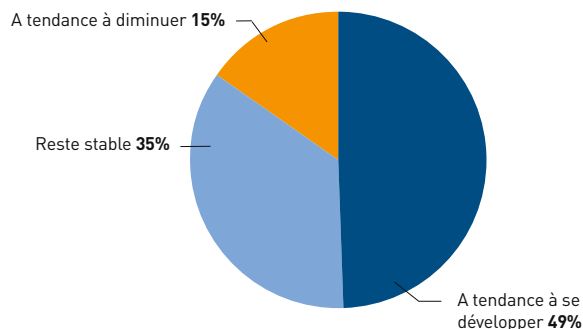


SONDAGE TNS SOFRES SUR L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE LA FRANCE

La Sofres a interrogé, en octobre 2011, des dirigeants d'entreprises étrangères ayant fait le choix de s'implanter en France. L'objectif était d'identifier les perceptions sur l'attractivité française et de mieux comprendre les processus de décision en matière de choix de localisation des investissements. Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 650 entreprises étrangères des pays suivants : Etats-Unis, Chine, Inde, Royaume-Uni, Allemagne.

Perspectives de développement sur le marché français

Diriez-vous que la présence de votre entreprise en France...



Interrogés sur les critères d'attractivité de la France, les dirigeants d'entreprises implantées en France soulignent en premier lieu (plus de 80 % d'entre eux) **les infrastructures de transport et logistique, la taille du marché intérieur et les infrastructures de communication.**

Ils mettent ensuite l'accent sur la **stabilité économique** (79 %) de la France, le **tissu industriel** (78 %). Une large majorité considère la **formation** et la **qualification de la main-d'œuvre** comme des points forts de la France (76 %).

De même, **l'environnement des affaires** est tenu pour une variable clef par 76 % des personnes interrogées (contre 69 % en 2010).

Enfin, **la qualité des activités d'innovation et de R&D** est soulignée par 74 % des dirigeants d'entreprises étrangères interrogées (au même niveau qu'en 2010, contre 52 % en 2009).

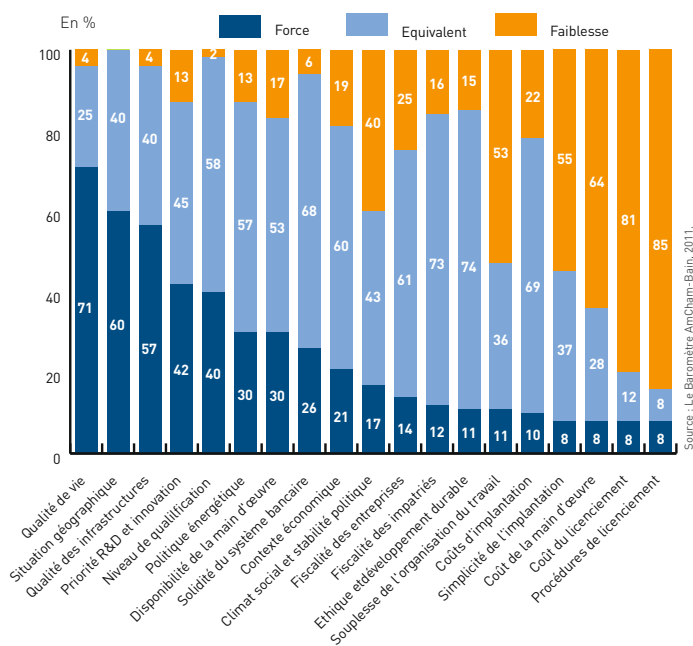
Dans le même temps, 58 % des interviewés estimaient que **le coût du travail est un handicap du site-France.**

L'appréciation relative à la fiscalité des entreprises s'est améliorée : 62 % des personnes interrogées considèrent que la France est attractive sur ce point en 2011, contre 52 % en 2010, et seulement 24 % en 2009.

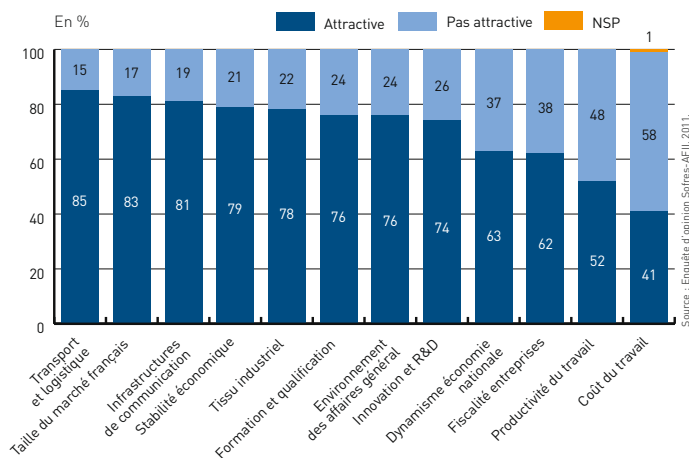
Le Baromètre AmCham-Bain de 2011 souligne que la qualité de vie, la situation géographique, la qualité des infrastructures, la priorité donnée à l'innovation et à la R&D et la qualification de la main-d'œuvre conditionnent prioritairement les décisions des investisseurs américains en France. Viennent ensuite, dans l'ordre, la politique énergétique, la disponibilité de la main-d'œuvre et la solidité du système bancaire.

70 % des dirigeants d'entreprises américaines interrogées plébiscitent le crédit d'impôt recherche, considéré comme une incitation forte à investir.

Situation de la France par rapport aux autres pays européens



Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux ?

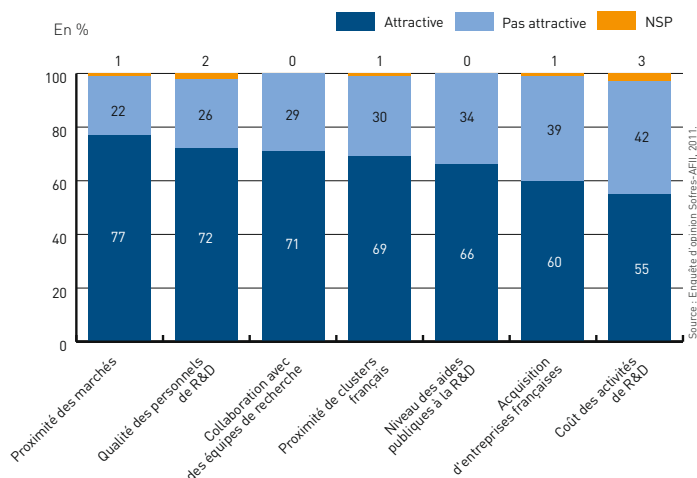


Pour les investissements internationaux en R&D, l'attractivité de la France repose en premier lieu sur la proximité des marchés (77 % des dirigeants d'entreprises étrangères citent ce facteur). La qualité du personnel de R&D, les collaborations avec les laboratoires publics de recherche et la proximité des clusters sont également plébiscités par environ 70 % des dirigeants interrogés.

La France est reconnue comme un pays actif en matière de réformes visant à moderniser son économie (jugement partagé par 62 % des investisseurs interrogés lors du sondage TNS-Sofres).

Selon le Baromètre AmCham-Bain 2011, les investisseurs américains implantés en France saluent l'impact positif du crédit d'impôt recherche (70 %), et des pôles de compétitivité (60 %).

Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux en R&D?



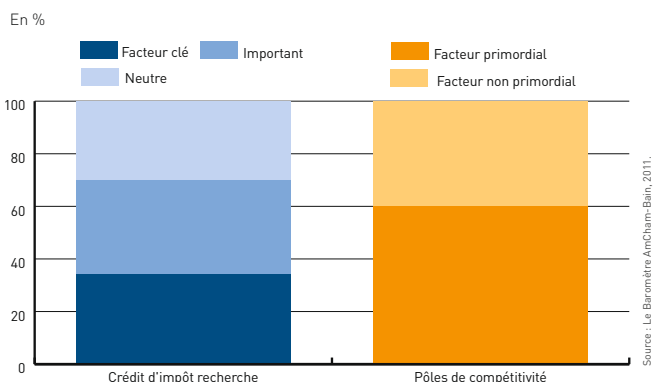
Selon le sondage TNS Sofres d'octobre 2011, le dispositif français en faveur de la recherche est largement considéré comme favorable à l'implantation d'activités dans ce domaine : 88 % des dirigeants d'entreprises étrangères interrogés soulignent le rôle positif du crédit d'impôt recherche, et 94 % celui des pôles de compétitivité.

Au total, 82 % des chefs d'entreprises interrogés par la TNS Sofres tirent un bilan positif de leur investissement en France, soit un peu moins qu'en 2010 (85 %), mais davantage qu'en 2009 (77 %).

Dans un contexte économique difficile, l'attractivité de la France est en hausse : 56 % des dirigeants interrogés en 2011 estiment l'attractivité de la France bonne ou excellente, contre 46 % seulement en 2010.

Dispositif français en faveur de l'investissement

Comment évaluez-vous le(s)...



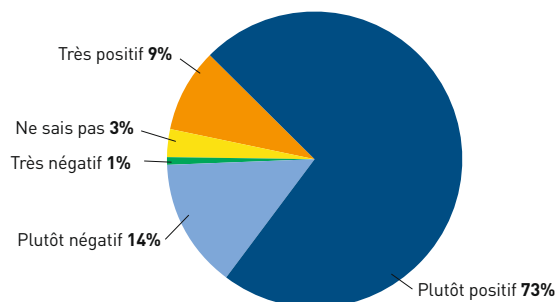
BAROMETRE AMCHAM-BAIN 2011

Le Baromètre AmCham-Bain, lancé en 1997, mesure le moral des investisseurs américains en France et leur perception des forces et faiblesses de l'environnement économique.

A l'automne 2011, le questionnaire adressé aux dirigeants de filiales françaises d'entreprises américaines a permis de recueillir les réponses de près de 60 sociétés, employant ensemble en France plus de 110 000 employés et réalisant plus de 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Bilan de l'investissement en France

Au sujet de leurs investissements en France, les dirigeants de votre groupe tirent un bilan...



COMPLEMENT B

LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS

LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS

Les territoires français ont subi, dans les deux dernières décennies, de profondes mutations, par les effets conjugués de nombreux facteurs, au premier rang desquels le phénomène de mondialisation, l'intégration européenne, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces territoires fonctionnent désormais en réseau, au sein desquels les coopérations en matière économique, scientifique, technologique, culturelle et touristique se sont multipliées. Ces territoires cherchent à accroître leur attractivité, à améliorer leur compétitivité et à s'insérer dans le contexte actuel d'une économie ouverte et mondialisée.

1- A partir de ce constat, les politiques nationales d'attractivité visent à faire en sorte que les territoires puissent concentrer un niveau suffisamment important d'activités, de recherches, d'entreprises et de services pour être performants.

Ce modèle de concentration ou de polarisation est essentiel pour bénéficier d'une dynamique d'innovation et de croissance.

Ce modèle concerne, au premier chef, les métropoles qui irriguent le territoire national. Les métropoles françaises sont d'ores et déjà caractérisées par la présence de fonctions supérieures et de groupes nationaux et internationaux, qui favorisent la concentration de services à haute valeur ajoutée et tissent des liens avec d'autres territoires, grâce notamment à l'implantation d'établissements secondaires.

Le renforcement du potentiel d'attractivité et de compétitivité des grandes métropoles est, pour la politique d'aménagement du territoire, une priorité nationale. Ainsi, les métropoles sont appelées à contribuer à la fois à la croissance nationale, grâce à l'excellence de leurs fonctions et à la cohésion nationale, ainsi qu'au travers du développement économique qu'elles sont susceptibles de diffuser dans les territoires.

Les politiques d'attractivité du territoire facilitent, par ailleurs, la mise en relation des hommes et des entreprises. Il s'agit d'un deuxième modèle, complémentaire du précédent, celui de la connexion. Il concerne tout particulièrement la politique des transports, celle des « clusters », pôles de compétitivité et grappes d'entreprises.

Le développement des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises, des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et l'émergence de campus au rayonnement international constituent le nouveau paradigme en matière d'attractivité et de compétitivité.

Ces politiques nationales, en favorisant et en accélérant la connexion des potentiels économiques, scientifiques et technologiques français, renforcent la visibilité des territoires à l'échelle européenne et mondiale.

2- Les politiques de « clusters » (pôles de compétitivité et grappes d'entreprises) stimulent et soutiennent les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Les pôles de compétitivité sont, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement). Cette démarche permet de dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, les pôles se fixent comme objectifs :

- de développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation ;
- de conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création ;
- d'accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée ;
- de favoriser la croissance et l'emploi.

Les grappes d'entreprises constituent d'autres formes de « clusters », principalement constitués de TPE et PME. Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à développer leur compétitivité et à se positionner sur de nouveaux marchés, notamment par le recours à l'innovation sous toutes ses formes.

L'ancrage territorial de ces grappes d'entreprises renforce les dynamiques engagées par les collectivités territoriales en faveur de ce type de « clusters ».

Cette politique permet de prendre en compte des secteurs d'activités qui ne sont pas intégrés dans des pôles de compétitivité ou qui ne disposent pas de la masse critique pour constituer, à ce stade, un pôle de compétitivité.

3- Le développement des infrastructures est une des dimensions essentielles de la politique d'attractivité. Ce développement se poursuit, tant au niveau des transports que du numérique.

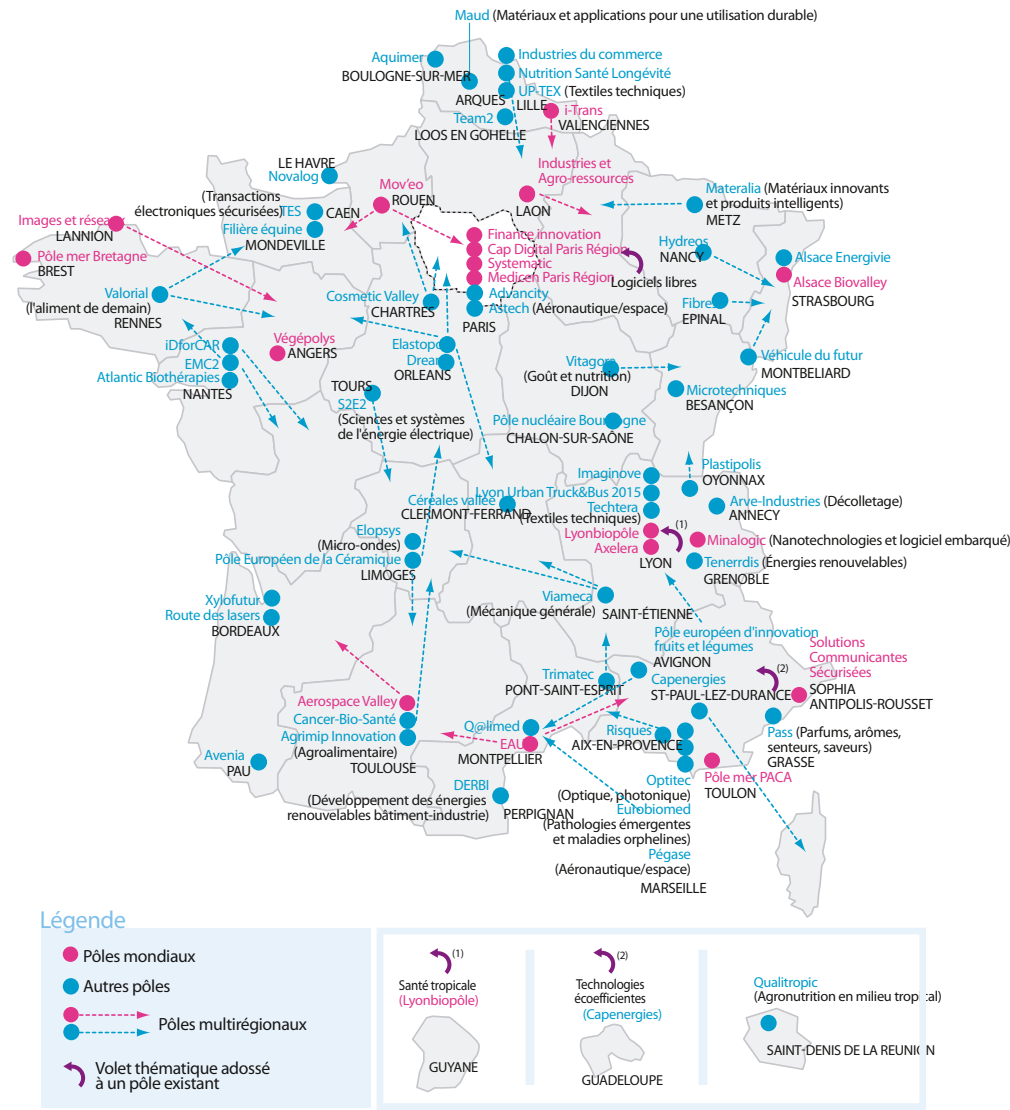
Les connexions à grande vitesse, autoroutières et ferroviaires, sont l'un des facteurs de l'aménagement du territoire les plus performants en France. Elles créent des liens entre Paris, les métropoles, les villes moyennes, mais également entre ces villes, dans un réseau maillé européen.

Les perspectives de développement sont importantes : les lignes ferroviaires à grande vitesse sont appelées à se développer, et l'Ouest français doit se doter d'un nouvel aéroport international.

La même approche concerne les liaisons à très haut débit. Ces infrastructures matérielles et immatérielles constituent un élément essentiel d'attractivité pour les territoires français.

Désormais, ces liaisons doivent embrasser tous les champs de la grande vitesse. L'enjeu est de développer le potentiel de compétitivité des entreprises et de l'économie française, en facilitant et en accélérant la circulation des personnes, des informations, des capitaux et des marchandises.

71 pôles de compétitivité



126 grappes d'entreprises sélectionnées



Secteurs d'activité

- Agriculture, agroalimentaire et pêche
- Construction et habitat
- Industries diverses
- Economie numérique
- Ecotechnologies, bio-ressources, gestion de l'eau
- Industries créatives et culturelles
- Industries de la santé
- Mécanique et métallurgie
- Services
- Logistique

- Grappes d'entreprises lauréates de la 1^{ère} vague d'appel à projets
- Grappes d'entreprises lauréates de la 2^{ème} vague d'appel à projets

L'IRRIGATION DES TERRITOIRES PAR L'IMPLANTATION ETRANGERE EN FRANCE

12,5% des salariés de l'ensemble de l'économie marchande (toutes activités hors administrations ou liées à la Défense) travaillent en France dans des entreprises à capitaux majoritairement étrangers. Ces groupes étrangers sont particulièrement présents au nord d'une diagonale allant du nord-est de la Bretagne à la pointe sud-est de la France, sans toutefois être absents des autres bassins d'emploi (cf carte).

Cette géographie des stocks d'implantation étrangère suit en fait en grande partie la géographie traditionnelle des industries en France.

C'est une conséquence du fait que l'ouverture aux capitaux étrangers a, dans le passé, commencé dans l'industrie.

Aujourd'hui, c'est plus d'un tiers de l'effectif salarié du secteur de l'industrie, soit environ un million de personnes, qui est employé dans les filiales industrielles de groupes étrangers.

Ces filiales de groupes étrangers contribuent à hauteur de 40 % au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée de l'industrie française.

Les activités de services, particulièrement importantes dans la moitié sud du pays, demeurent à ce jour moins ouvertes aux investissements étrangers. Mais cette ouverture ne cesse de progresser. Les flux d'investissements étrangers recensés annuellement par l'AFII ou la Banque de France ont une forte composante de services.

Cette extension de l'investissement étranger devrait contribuer à améliorer la couverture du territoire, comme le montre la répartition plus homogène des établissements sous contrôle de groupes internationaux, qui sont majoritairement sous contrôle français et affichent une forte composante en activités de services (carte de gauche).

Part des salariés sous contrôle de groupes internationaux et sous contrôle étranger

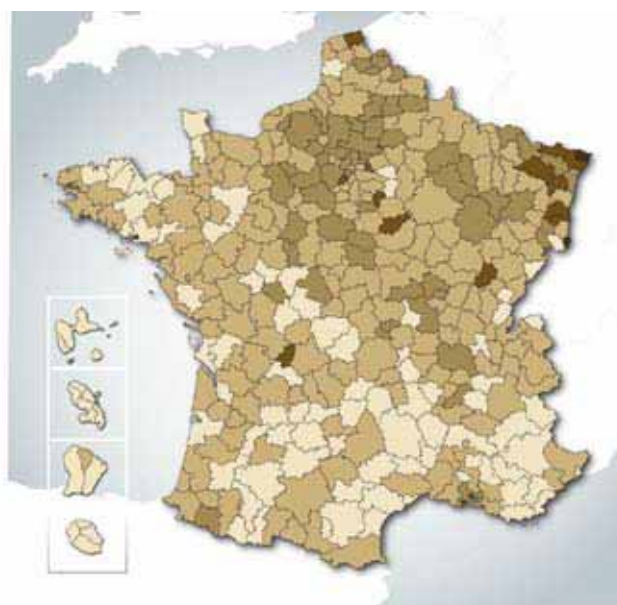


Part de l'emploi salarié dans les établissements d'entreprises contrôlées par des groupes internationaux en 2008.

(par zone d'emploi, en %)

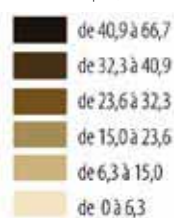


Source : Insee - LFI, CLAP ; calcul DGCS



Part de l'emploi salarié dans les établissements d'entreprises contrôlées par des groupes étrangers en 2008.

(par zone d'emploi, en %)



COMPLEMENT C

LE ROLE CROISSANT DES GRANDS EMERGENTS DANS LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

LE ROLE CROISSANT DES BRICS DANS LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Les grands émergents que sont les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) deviennent des acteurs majeurs de l'économie mondiale. Emblématique de la montée en puissance de ces économies, la Chine est devenue en 2010 la seconde économie mondiale en termes de PIB, devançant le Japon, qui occupait la deuxième place derrière les Etats-Unis depuis 1968. La Chine devenait le premier exportateur mondial de biens un an plus tard.

Les pays émergents tiennent une place croissante dans les flux d'investissements. Si l'internationalisation des entreprises des économies émergentes est un phénomène plutôt récent, elle a pris rapidement de l'ampleur : la Chine apparaît dans les 15 premiers investisseurs dans le monde. Quant à la Russie et à l'Inde, leurs investissements à l'étranger ont connu une croissance supérieure à 100 % depuis une décennie. Les entreprises des pays émergents sont chaque année plus nombreuses à entrer dans la compétition globale. Certaines sont devenues des « leaders » mondiaux dans leur secteur.

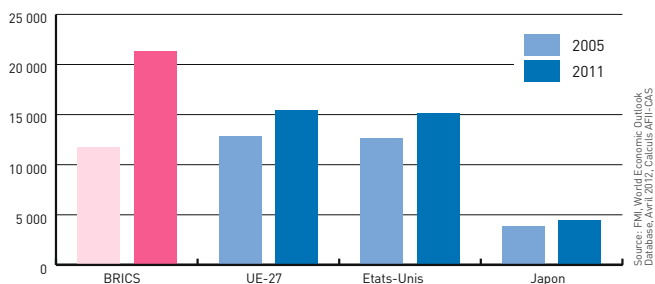
Les grands émergents représentent 41,8 % de la population mondiale, 27 % du PIB mondial (17,5 % en 2000) et 19,4 % des exportations mondiales en 2010 (10,6 % en 2000).

La plupart de ces pays ont connu une croissance vigoureuse en 2011 : les plus fortes progressions sont enregistrées par la Chine (+ 9,2 %) et l'Inde (+ 7,2 %), suivies par la Russie (+ 4,3 %), l'Afrique du Sud (+ 3,1 %) et le Brésil (+ 2,7 %).

Ces pays ne constituent pas un groupe homogène. Ils se distinguent, en particulier, par leur niveau de vie : en termes de PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat, la Russie arrive largement en tête, devant le Brésil, la Chine et l'Inde.

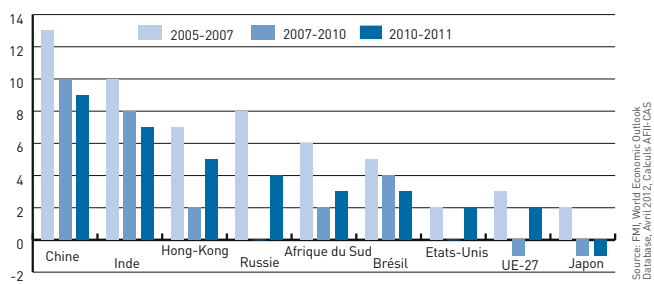
Taille du marché : PIB

En USD aux prix et aux parités de pouvoir d'achat courantes



Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume

En %



Les grands émergents sont devenus des émetteurs d'investissements internationaux. Ils sont à l'origine de 13,3 % des flux d'IDE mondiaux en 2011, contre 0,6 % en 2000. La Chine (y.c. Hong-Kong) est, avec 149 milliards de dollars, le deuxième pays investisseur dans le monde, derrière les Etats-Unis.

Les entreprises des grands émergents réalisent 7 % des investissements créateurs d'emploi recensés dans le monde en 2011. Les entreprises chinoises et indiennes sont à l'origine des trois quarts des investissements créateurs d'emploi réalisés par les BRICS.

Selon les chiffres de la CNUCED, les grands émergents (BRICS) représentent près de 10 % du stock d'IDE sortants en 2011, contre 6,4 % en 2005.

La part des émergents dans les flux d'IDE mondiaux a triplé entre 2000 et 2011, pour représenter 26 % du total. Au sein de ce groupe, la part des BRICS a progressé pour représenter 13,3 % des flux mondiaux, contre 6,6 % en 2005 et 0,6 % en 2000.

La Chine est le principal acteur avec des sorties d'IDE s'élevant à 147 milliards de dollars, suivie de la Russie avec 67,3 milliards de dollars.

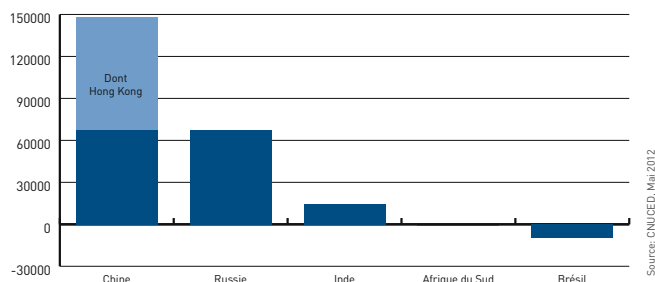
Durant la crise économique récente, la Chine s'est distinguée par une forte progression des flux d'IDE, (hausse de 46 % en moyenne annuelle de 2007 à 2010). En 2011, la progression de ces flux s'est ralentie, autour de 4 %.

Les flux d'IDE en provenance de Russie ont connu en 2011 une hausse de 30 % par rapport à l'année précédente.

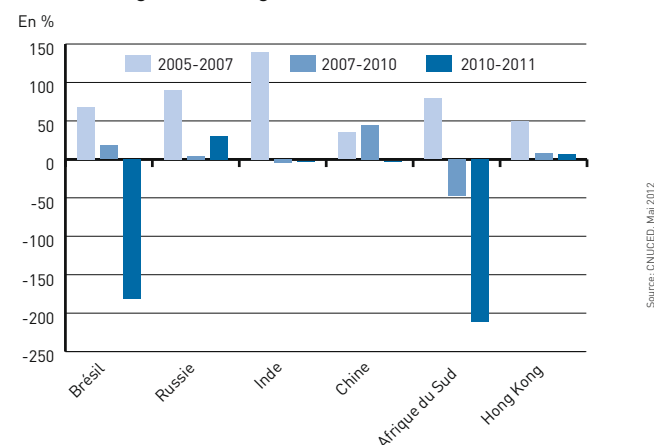
En revanche, l'Afrique du Sud et le Brésil ont connu, en 2011, un repli important, en enregistrant des flux sortants d'IDE négatifs (-0,6 milliard de dollars, et -1 milliards de dollars, respectivement).

Flux d'IDE sortants des grands émergents dans le monde (2011)

En millions de dollars



Taux de croissance annuel moyen des flux d'IDE sortants des grands émergents



Les investissements productifs des entreprises des grands émergents ont progressé de 10 % (12 % vers l'Europe) en moyenne annuelle depuis 2003.

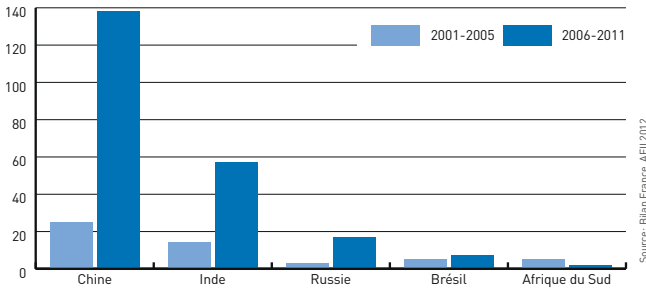
L'Europe accueille plus du quart des investissements étrangers des BRICS. La Chine joue à cet égard un rôle moteur : dirigeant près de la moitié des investissements vers l'Europe, elle a accru le nombre des implantations de 22 % depuis 2003 (+ 12 % pour les BRICS).

En 2011, les grands émergents ont réalisé en Europe 5 % de leurs investissements créateurs d'emplois. Destination choisie par 12 % des investissements destinés à l'Europe, **la France y est le troisième pays d'accueil**, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne (Observatoire Europe, AFII).

Les grands émergents sont, en 2011, à l'origine de 6 % de l'ensemble des investissements étrangers créateurs d'emploi en France, contre 1 % en 2001.

Projets d'investissements créateurs d'emploi des grands émergents en France

En nombre



CHINA INVESTS IN EUROPE PATTERNS, IMPACTS AND POLICY IMPLICATIONS

Thilo Hanemann and Daniel H. Rosen, Rhodium Group, 2012

L'investissement de la Chine à l'étranger a connu un réel essor ces dernières années, devant un des principaux acteurs : de 3 milliards de dollars avant 2005 à plus de 60 milliards de dollars en 2010 et 2011. La Chine était le seul pays des BRICS, dont les flux d'investissements n'ont pas chuté au cours de la crise financière mondiale.

L'UE-15 a attiré plus de 85% du total des investissements entre 2000 et 2011. Les trois principales destinations sont l'Europe les trois plus grandes économies : France, Royaume-Uni et en Allemagne. La France est en Europe, la première⁽¹⁾ destination des investissements chinois avec 70 transactions d'une valeur de 5,7 milliards de dollars. A noter, en 2011, la prise de participation de China Investment Corporation pour un montant 3,2 milliards de dollars d'investissement dans la société Gaz de France.

⁽¹⁾ L'investissement présenté dans cette étude recouvre des données du Rhodium Groupe intégrant à la fois des projets de création ainsi que des transactions de fusion-acquisitions en Europe. Le concept retenu est donc plus large que les seuls investissements étrangers créateurs d'emploi en France comptabilisés dans l'Observatoire et le Bilan France.

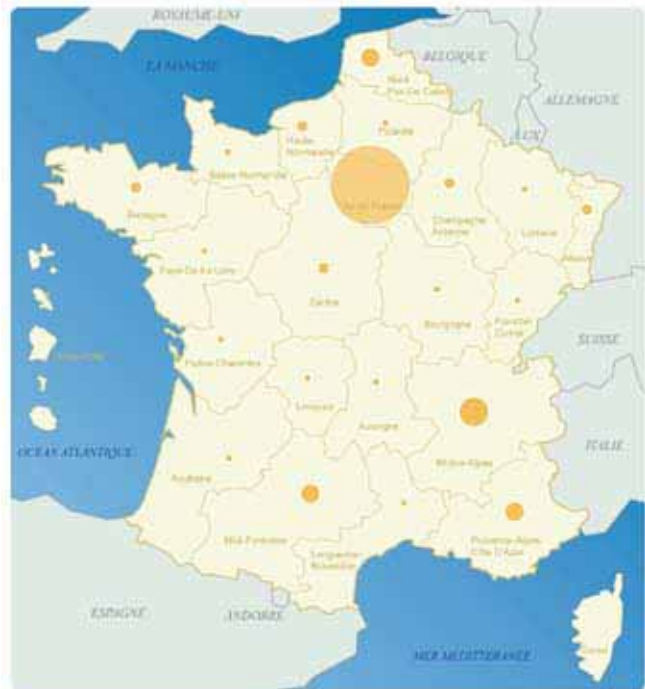
Les investissements des grands émergents se localisent sur l'ensemble du territoire français mais sont fortement concentrés dans la région Ile-de-France (50 % de l'ensemble des projets).

Parmi les grands émergents, les deux premiers investisseurs en France sont la Chine et l'Inde, respectivement à l'origine de 59 % et de 26 % du total des projets en provenance des BRICS sur la période 2001-2011.

La Chine est, en 2011, le dixième pays investisseur en France. Les entreprises chinoises privilégient les créations (71 %). Les investissements concernent principalement les activités de centres de décision (41 %) et les activités de production (24 %).

En 2011, l'Inde est le treizième investisseur étranger en France, par le nombre de projets d'investissement créateurs d'emploi. La moitié est réalisée par des entreprises appartenant au secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). En 2011, les entreprises indiennes privilégient les créations, qui représentent plus de 83 % des projets.

Projets d'investissements créateurs d'emploi des grands émergents en France

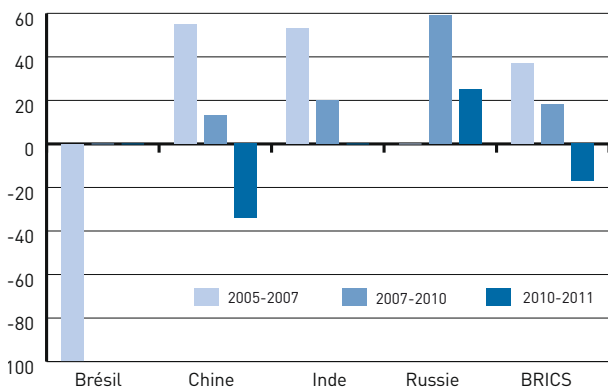


Le nombre d'investissements russes en France se maintient en 2011 (cinq nouveaux projets créateurs d'emploi). Le secteur du tourisme et de la restauration accueille la plupart des investissements russes en France depuis 2009.

La présence des entreprises sud-africaines en France s'est enrichie de deux nouveaux investissements depuis 2009.

Evolution des projets d'investissement créateurs d'emploi des grands émergents en France

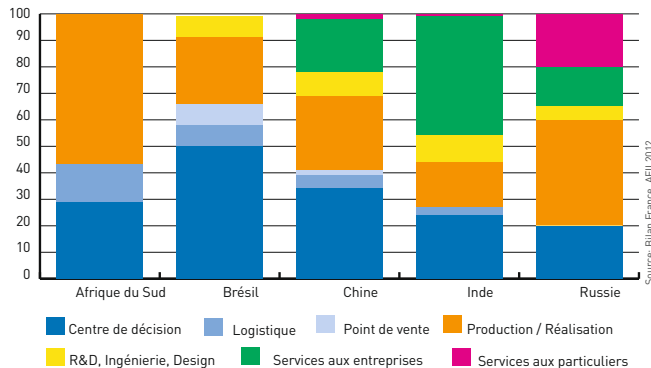
En %



Source: Bilan France, Afil 2012

Composition par fonction des projets d'investissements créateurs d'emploi des grands émergents (2001-2011)

En %



Source: Bilan France, Afil 2012

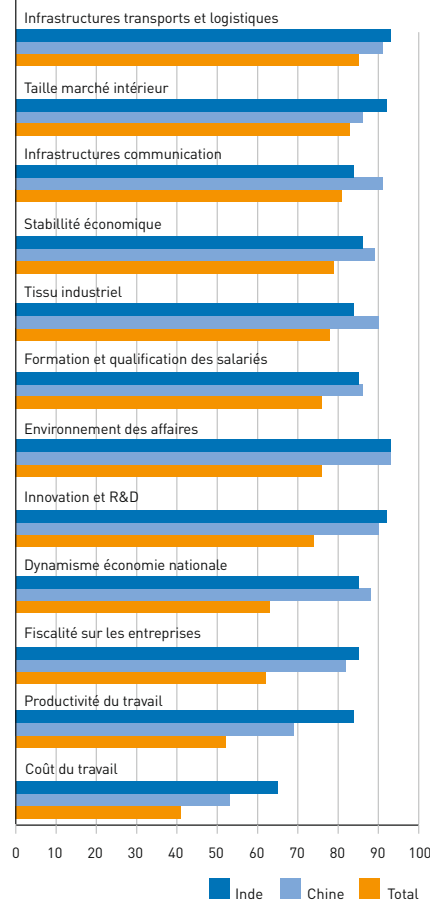
La France est la première destination des projets brésiliens en Europe.

Selon le sondage TNS-Sofres relatif à l'attractivité du site France (octobre 2011), 66 % des dirigeants d'entreprises étrangères jugeaient la France attractive pour les investissements étrangers. L'attractivité perçue par les investisseurs chinois et indiens était supérieure (87 %, et 94 %, respectivement).

Attractivité reconnue de l'économie française par les investisseurs indiens et chinois

Part des réponses positives

En %



Source: TNS-Sofres-Afil, 2011

LES ENTREPRISES DES BRICS PRESENTES DANS LE CLASSEMENT FORBES

Après une première vague d'internationalisation inscrite sur une base régionale, les entreprises des BRICS ont renforcé leur présence sur les marchés mondiaux, dès le début des années 1990. La multiplication des opérations d'investissement à destination des pays développés s'observe depuis une dizaine d'années.

Aujourd'hui, plus de 70 entreprises des principales économies émergentes figurent parmi les 500 plus grandes entreprises mondiales du classement international *Forbes*⁽¹⁾. Les entreprises en provenance des BRICS au nombre de 60 en 2012 n'étaient que 26 en 2006. Dans ce classement, *Forbes* répertorie, en 2012, 29 entreprises chinoises contre 5 en 2006, 10 entreprises indiennes, contre 5 en 2006, 10 entreprises russes contre 6 en 2006.

⁽¹⁾ « Forbes Global 2000 » classe les 2000 plus grandes entreprises mondiales, selon quatre critères : le revenu, le résultat d'exploitation, l'actif comptable et la capitalisation boursière de la firme.

CONCLUSION

Les flux d'investissements directs étrangers se sont fortement contractés dans le monde après le déclenchement de la crise financière en 2008. Dans un contexte incertain, l'attractivité de la France a fort bien résisté. Les deux meilleurs résultats enregistrés depuis dix ans l'ont, en effet, été en 2010 et en 2011, années pendant lesquelles 782 et 698 entreprises étrangères, respectivement, ont décidé d'investir en France dans des activités créatrices d'emploi.

L'une des raisons tient au fait que l'attractivité française repose sur des facteurs structurels solides, jugés rassurants en période de crise. La profondeur et la position centrale du marché français, que servent des infrastructures de qualité, une main d'œuvre qualifiée et productive et une tradition d'excellence industrielle confortent un « mix d'attractivité » complet et diversifié.

Mais la dynamique de l'investissement international s'inscrit dans le temps. L'investisseur international, qui choisit un pays d'implantation pour un projet de moyen ou de long terme, évalue le potentiel de croissance du marché, lié notamment à la démographie, apprécie la capacité du pays d'accueil à préparer l'avenir et valorise la stabilité et la prévisibilité de l'environnement législatif et réglementaire.

Stabilité ne signifie pas immobilisme : l'attractivité dépend de la réactivité des Etats et de la résilience des économies en période de crise, ainsi que des réformes engagées pour soutenir la compétitivité et la croissance, qu'elles soient conduites aux échelons européen ou national.

Dans le même temps, les investisseurs étrangers restent demandeurs d'une simplification des règles et des procédures administratives et attentifs au fonctionnement du marché du travail. Ils s'attendent, par ailleurs, à voir leur situation prise en compte au travers de mesures facilitant leur installation puis le développement de leur entreprise en France.

Les politiques d'attractivité conduites aux plans national et régional visent à inscrire la présence des entreprises étrangères dans la durée. Près de la moitié des nouveaux investissements étrangers enregistrés en 2011 ont concerné des extensions d'implantations existantes : autant de marques de confiance renouvelée dans le site France, et d'illustrations du dynamisme et de l'attractivité de ses territoires.

Ce document a été produit avec le concours des services de:

La direction générale du Trésor (DG Trésor) est au service du ministre pour lui proposer et conduire sous son autorité la politique économique française, et la promouvoir en Europe et dans le monde. Elle apporte son expertise en matière de prévisions et conseil, régulation, négociations internationales, aide au développement, soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger. La direction générale du Trésor gère la trésorerie et la dette de l'Etat à travers l'AFT (Agence France Trésor) et veille aux intérêts de l'Etat actionnaire par l'intermédiaire de l'APE (Agence des participations de l'Etat). Pour plus d'informations, consultez www.minefe.gouv.fr

La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR). Administration de mission à vocation interministérielle, la DATAR est un service du Premier ministre mis à disposition du ministre en charge de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire. La DATAR prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'Etat français. A ce titre, elle assure la préparation des Comités interministériels d'aménagement et de développement des territoires (CIADT), réunions du gouvernement au cours desquelles sont prises les grandes décisions en matière d'aménagement du territoire. L'action de la DATAR est guidée par un double objectif: renforcer l'attractivité des territoires français et assurer leur cohésion et leur équilibre dans une Europe élargie. La Délégation anime l'Observatoire des territoires, lieu de synthèse et de mise en perspective d'informations sur les territoires produites par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes publics d'étude et de recherche. Pour plus d'informations, consultez www.datar.gouv.fr

Le Centre d'analyse stratégique (CAS) est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre. Pour plus d'informations, consultez www.strategie.gouv.fr

L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux. L'AFII facilite la réalisation de votre projet en France. Elle est l'organisme économique de référence sur l'attractivité et l'image de la France. L'Agence s'appuie sur un réseau international, national et territorial. L'AFII travaille en partenariat étroit avec les Agences régionales de développement économique (ARD) pour apporter un service personnalisé aux investisseurs. Pour plus d'informations, consultez www.afii.fr

Auteurs : Estelle Dhont-Peltrault (CAS), Sylvie Montout (AFII), en collaboration avec Marie-Françoise Le Guilly (CAS)

Directeur de la publication : David Appia, Président de l'AFII.

Coordination éditoriale : Alexandra Chabut (AFII).

Création et réalisation :  agence@spherepublique.com – Septembre 2012.



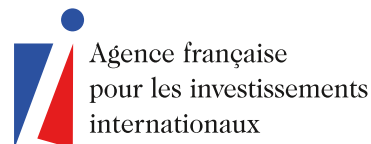
Ministère de l'Economie
et des Finances
Direction générale du trésor
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12
Tél. 01 40 04 04 04
www.minefe.gouv.fr



Délégation interministérielle
à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale (DATAR)
8 rue de Penthièvre
75800 Paris cedex 08
Tél. 01 40 65 12 34
www.datar.gouv.fr



Centre d'analyse stratégique (CAS)
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Tél. 01 42 75 60 00
www.strategie.gouv.fr



Agence française pour les
investissements internationaux (AFII)
77 boulevard Saint-Jacques
75680 Paris cedex 14
Tél. 01 44 87 17 17
www.investinfrance.org